Law Commission of Canada

2004 ANNUAL REPORT

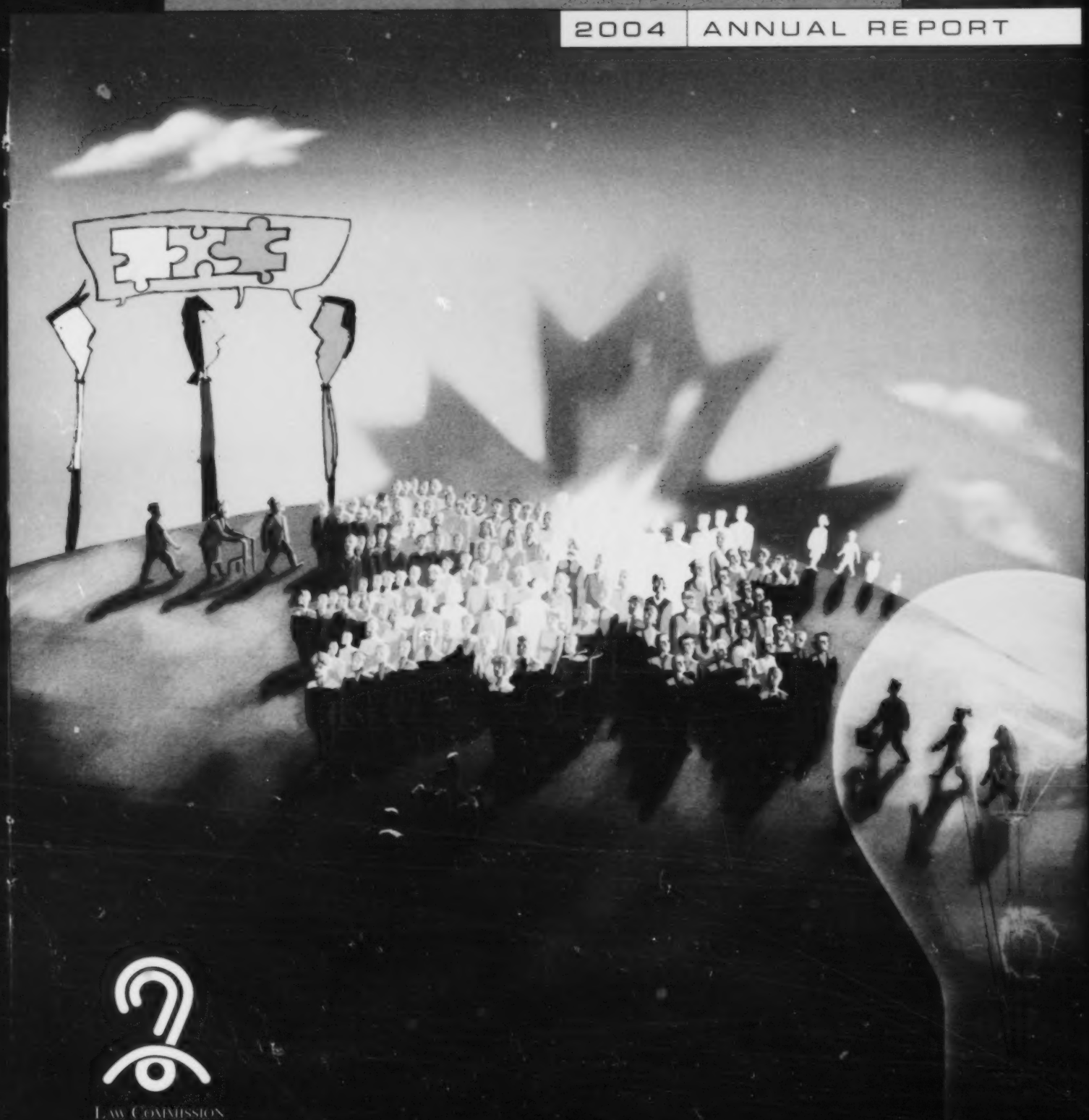

Law Commission of Canada

Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2004

ISBN: 0-662-68224-6
Catalogue Number: J31-2004

Law Commission of Canada
Web site: www.lcc.gc.ca

105-00480/

Mission

The mission of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

Nathalie Des Rosiers
President
Ottawa, Ontario

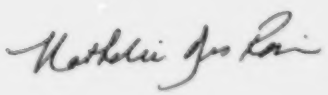

Bernard Colas
Vice-President
Montréal, Quebec

Mark L. Stevenson
Commissioner
Comox, British Columbia

Roderick J. Wood
Commissioner
Edmonton, Alberta

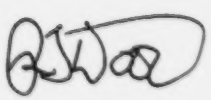

Table of Contents

Governance Relationships 2
Voting Counts: Electoral Reform for Canada 2
Indigenous Legal Traditions 4
Governance Beyond Borders 4
2004 Legal Dimensions Initiative: Law and Citizenship 5
Relationships in Transition: Governance of Freedom of Choice 5

Social Relationships 6
Transforming Relationships Through Participatory Justice 6
In Search of Security 8
New Perspectives on the Public-Private Divide 8

Economic Relationships 9
Leveraging Knowledge Assets 9
Improving Canada's Secured Transactions Law – The *Bank Act* 10
Is Work Working? Work Laws That do a Better Job 10

Personal Relationships 11
Does Age Matter? 11
2002–2003 Roderick A. Macdonald Contest 12
Beyond Conjugality 12

What is a Crime? 13

Virtual Scholar in Residence Program 14

Consultations, Meetings and Conferences 15

Staff and Advisory Council 17

Management Report 18

Message from the President

The law evolves in the context of human relationships that are woven each day. Law sometimes facilitates the establishment of just and equitable relationships, be they personal, social, economic, or in the area of governance. However, the law frequently hinders the development of positive, just, and enriching relationships.

Since its beginnings, the Law Commission of Canada has supported a research plan designed to situate the law within a social framework and in relation to human activity.

Throughout 2003–2004, the Law Commission pursued its research and, in particular, submitted to the Minister of Justice three reports focussing on the modernization of Canada's legal institutions.

- *Transforming Relationships Through Participatory Justice* is aimed at recognizing the need of disputants to participate fully in resolving their conflicts. This document, which traces the role of conflict resolution within the framework of increasingly fragmented social relationships, reviews developments in mediation, conciliation and restorative justice.
- *Voting Counts: Electoral Reform for Canada* proposes changes to our voting system to meet the democratic aspirations of Canadians and their expectations of more balanced and participatory governance relationships. It proposes that one-third of the seats in the House of Commons be allocated on a proportional basis to better represent the diversity of citizens' opinions.
- *Leveraging Knowledge Assets: Resolving Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property* highlights the deficiencies of our commercial law with respect to access to credit in a modern economy based on knowledge and intellectual property. Our economic relationships are marked by the transition to a knowledge economy. Commercial law that supports the credit and investment infrastructure must be adapted to these transformations.

The Law Commission is also pursuing its work in other key areas of the transformation of our social relationships: the legal effects of globalization, aging of the population, recognition of Indigenous legal traditions and protection of vulnerable workers.

The multidisciplinary, participatory approach adopted by the Law Commission stimulates critical reflection on the role of the law in our society and better directs the reforms that must be undertaken.

The Law Commission of Canada benefits greatly from the contribution of Canadians to its work, and wishes to thank them.

Nathalie Des Rosiers
President

Voting Counts: Electoral Reform for Canada

On March 31, 2004, the Honourable Irwin Cotler, Minister of Justice and Attorney General of Canada, tabled in Parliament the Law Commission of Canada's report *Voting Counts: Electoral Reform for Canada*.

Based on two years of extensive research and public consultations, *Voting Counts* considers the relevance and cogency of arguments for reforming Canada's electoral system, assesses a variety of electoral systems, and includes 23 recommendations for reforming Canada's electoral system.

"Canadians have told us that they want an electoral system that better reflects the society in which they live, one that will include a broader diversity of ideas and be more representative of Canadian society," says Nathalie Des Rosiers, President of the Law Commission of Canada.

"The Law Commission of Canada has presented Alberta with a perfect vehicle to play the national leadership role to which it aspires. ... Our provincial government should seize on the idea of adding some proportional representation to the legislature, as urged by the commission as a reform for Parliament in Ottawa."

Excerpt from editorial in the *Edmonton Journal*, April 16, 2004, p. A16

Results of the 2000 Federal Election

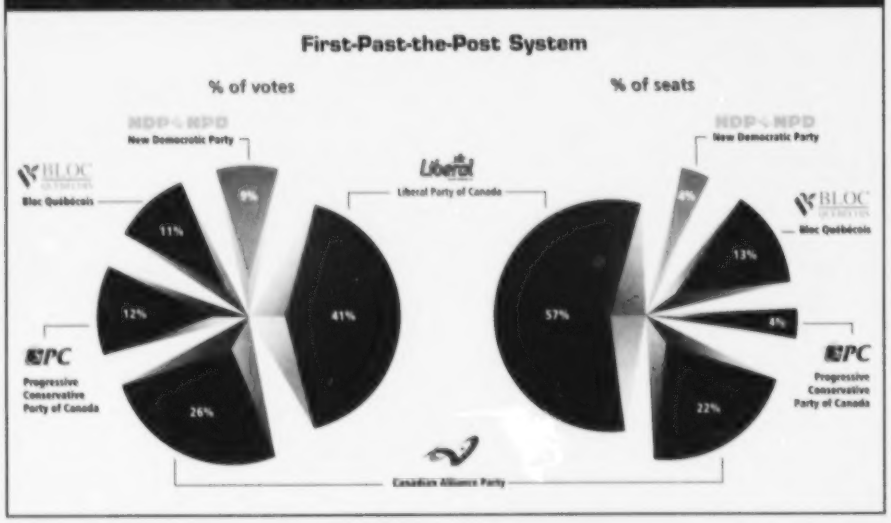

Simulated Results of the 2000 Federal Election

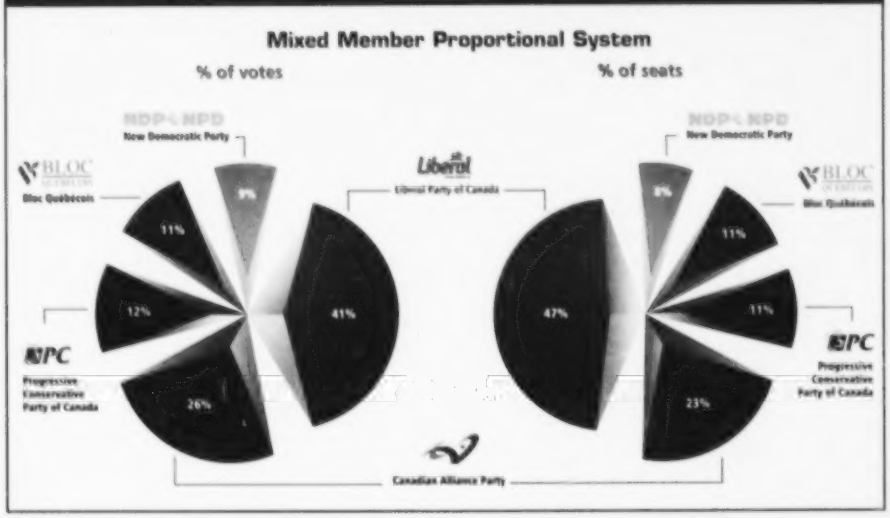

Voting Counts Recommendations

- An element of proportionality should be added to Canada's electoral system. Two-thirds of the members of the House of Commons should be elected in constituency races using the first-past-the-post method. The remaining one-third should be elected from provincial or territorial party lists. In addition, one each of the list seats should be allotted to Nunavut, Northwest Territories and Yukon.
- The federal government should prepare draft legislation on a mixed member proportional electoral system, as proposed in the report. A parliamentary committee should initiate widespread public consultations on the proposed system.
- A federal department or agency should be responsible for engaging in ongoing dialogue with Canadians on issues of democratic performance and change. The department or agency should reflect annually on the state of Canadian democracy, including representation of women, minority groups, Aboriginal people and youth.

In addition to recommending that Canada add an element of proportionality to the electoral system, *Voting Counts* makes recommendations to promote better representation of women, minority group members and Aboriginal people in the House of Commons, addresses youth participation and representation, examines various electoral system design issues, and considers how to implement and monitor the introduction of a new electoral system in Canada.

"A growing number of Canadians are searching for ways to participate more meaningfully in our system of governance and to have a voice in our political decision-making processes," says Des Rosiers. "We believe that adopting a mixed member proportional electoral system will help bring all Canadians closer to our democratic decision-making process – will indeed help make every vote count."

"While changing the electoral system is not a panacea, it is an important step to help ensure Canadian democracy remains vibrant and relevant into the 21st century," adds Des Rosiers. "We hope this report will aid the many provincial reform initiatives currently taking place, and that it will also stimulate much needed reform efforts federally."

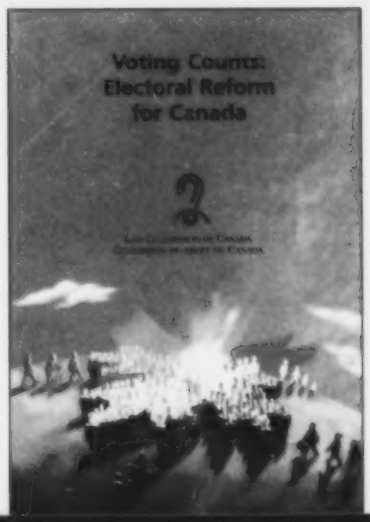

Electoral Reform Research Papers

- *A Question of Values: Representation in Canada's Contemporary System of Governance* (Keith Archer, Department of Political Science, University of Calgary)
- *Rethinking Representation: Toward Democratic Governance in Canada* (Kimberly Earles and Tammy Findlay, York University)
- *Aboriginal Representation in Government: A Comparative Examination* (Jennifer Schmidt, University of Victoria)
- *Valuing Canadians: The Options for Voting System Reform in Canada* (Bryan Schwartz, Faculty of Law, University of Winnipeg and Darla Rettie)
- *Political Representation in Canada: Theoretical and Empirical Considerations* (Manon Tremblay, School of Political Studies, University of Ottawa)
- *Reform of the Federal Electoral System: The Recommendations of the Law Commission and the Test of Unwritten Constitutional Principles* (Ghislain Otis, Faculté de droit, Université Laval)

Voting Counts: Electoral Reform for Canada

On March 31, 2004, the Honourable Irwin Cotler, Minister of Justice and Attorney General of Canada, tabled in Parliament the Law Commission of Canada's report *Voting Counts: Electoral Reform for Canada*.

Based on two years of extensive research and public consultations, *Voting Counts* considers the relevance and cogency of arguments for reforming Canada's electoral system, assesses a variety of electoral systems, and includes 23 recommendations for reforming Canada's electoral system.

"Canadians have told us that they want an electoral system that better reflects the society in which they live, one that will include a broader diversity of ideas and be more representative of Canadian society," says Nathalie Des Rosiers, President of the Law Commission of Canada.

"The Law Commission of Canada has presented Alberta with a perfect vehicle to play the national leadership role to which it aspires. ... Our provincial government should seize on the idea of adding some proportional representation to the legislature, as urged by the commission as a reform for Parliament in Ottawa."

Excerpt from editorial in the *Edmonton Journal*, April 16, 2004, p. A16

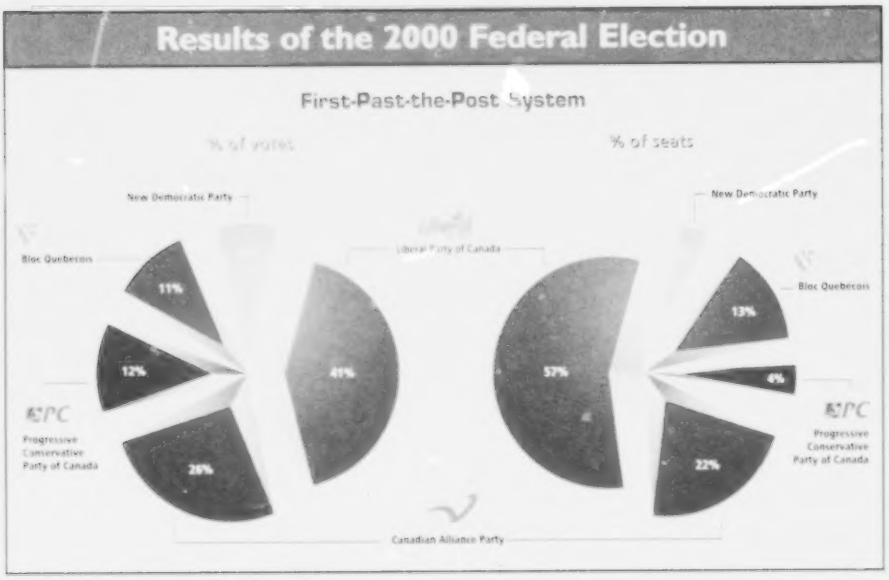

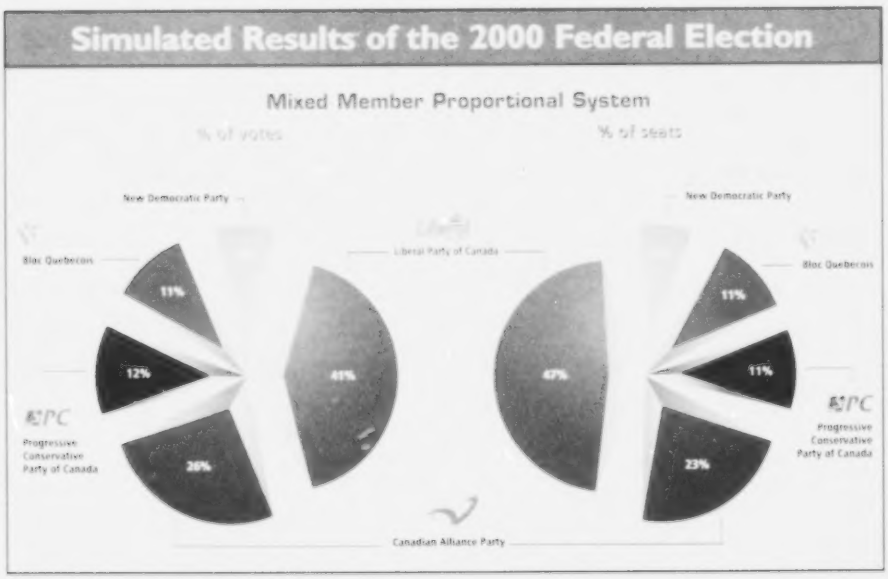

An element of proportionality should be added to Canada's electoral system. Two-thirds of the members of the House of Commons should be elected in constituency races using the first-past-the-post method. The remaining one-third should be elected from provincial or territorial party lists. In addition, one each of the list seats should be allotted to Nunavut, Northwest Territories and Yukon.

The federal government should prepare draft legislation on a mixed member proportional electoral system, as proposed in the report. A parliamentary committee should initiate widespread public consultations on the proposed system.

A federal department or agency should be responsible for engaging in ongoing dialogue with Canadians on issues of democratic performance and change. The department or agency should reflect annually on the state of Canadian democracy, including representation of women, minority groups, Aboriginal people and youth.

In addition to recommending that Canada add an element of proportionality to the electoral system, *Voting Counts* makes recommendations to promote better representation of women, minority group members and Aboriginal people in the House of Commons, addresses youth participation and representation, examines various electoral system design issues, and considers how to implement and monitor the introduction of a new electoral system in Canada.

"A growing number of Canadians are searching for ways to participate more meaningfully in our system of governance and to have a voice in our political decision-making processes," says Des Rosiers. "We believe that adopting a mixed member proportional electoral system will help bring all Canadians closer to our democratic decision-making process – will indeed help make every vote count."

"While changing the electoral system is not a panacea, it is an important step to help ensure Canadian democracy remains vibrant and relevant into the 21st century," adds Des Rosiers. "We hope this report will aid the many provincial reform initiatives currently taking place, and that it will also stimulate much needed reform efforts federally."

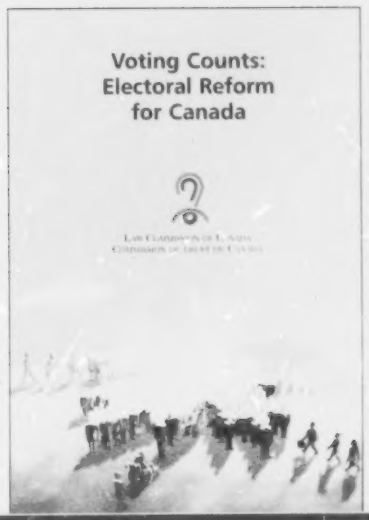

Electoral Reform Research Papers

- *A Question of Values: Representation in Canada's Contemporary System of Governance* (Keith Archer, Department of Political Science, University of Calgary)
- *Rethinking Representation: Toward Democratic Governance in Canada* (Kimberly Earles and Tammy Findlay, York University)
- *Aboriginal Representation in Government: A Comparative Examination* (Jennifer Schmidt, University of Victoria)
- *Valuing Canadians: The Options for Voting System Reform in Canada* (Bryan Schwartz, Faculty of Law, University of Winnipeg and Darla Rettie)
- *Political Representation in Canada: Theoretical and Empirical Considerations* (Manon Tremblay, School of Political Studies, University of Ottawa)
- *Reform of the Federal Electoral System: The Recommendations of the Law Commission and the Test of Unwritten Constitutional Principles* (Ghislain Otis, Faculté de droit, Université Laval)

"Indigenous legal traditions are a source of inspiration for public policy. They constitute an enrichment to our legal imagination. At a time when we increasingly recognize the diversity of human experience and the varying needs of populations all across the planet, we require a diversity of legal tools and legal concepts. That is what legal pluralism and respect for other legal traditions bring."

Nathalie Des Rosiers, speech at the *Red Ink in the Margins* conference, Ottawa, February 20, 2004

Indigenous Legal Traditions

Indigenous communities around the world continue to uphold traditions about law and relationships among people, in particular, governance of community, of the environment and of punishment for wrong-doing. Such traditions – often transmitted orally – provide the basis for good community practices and sound decision making.

Canadian courts have recognized the importance of such traditions in certain circumstances. Indigenous customary laws are used in matters relating to adoptions, marriages and elections. Lawmaking power is often included in self-government agreements, such as those developed for the Nisga'a territory and in Yukon. Such power often refers to traditional legal knowledge. Canada's constitutional documents, such as the *Constitution Act 1982*, among others, also protect customs, practices and traditions that are integral to Indigenous societies.

However, traditional knowledge is often lost, misinterpreted or, more seriously, ignored in decision making. How can we ensure a greater place in our legal thinking for Indigenous traditions? What tools can the legal system adopt to allow difference to express itself in decision making? What tensions arise when difference is expressed? How can different legal traditions co-exist effectively?

The Law Commission of Canada is pursuing through research and consultations the question of protection and respect for Indigenous legal traditions in an increasingly pluralistic society.

Through its partnership with the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, the Law Commission has hired John Borrows to be a Virtual Scholar in Residence for 2004–2005. He will draft a discussion paper on these issues.

"We need to acknowledge the various Indigenous legal traditions of our land and give them parity in our legal system. Many orally transmitted legal traditions can be lost if Canada does not make the tools available to preserve the memory of the different Indigenous legal traditions."

Mark Stevenson, Commissioner, Law Commission of Canada

Law Commission of Canada President Nathalie Des Rosiers with past Assembly of First Nations President Matthew Coon Come, American environmental activist Robert F. Kennedy Jr. and Mark Stevenson, Commissioner, Law Commission of Canada, at the Governance, Self-Government and Legal Pluralism Conference, Gatineau, Quebec, April 23–24, 2003.

Governance Beyond Borders

The relationship between Canada and the world is gaining visibility, as the public becomes more aware of trade, human rights, environmental and labour issues, and security concerns in the global context. It is in this context that the Law Commission of Canada wants to examine how Canadian policy affects the world, and how the world has an impact on Canadian policy.

For many Canadians, it is no longer sufficient to have policies that are good for Canada; policies must also be good for the global community. The current legal framework is based on a territorial model of governance, which may be ill adapted to the changing nature of Canadian values. When dealing with international matters, Canadians may want domestic policy to foster access by all nations to prosperity, justice, human dignity and sustainable development.

At the same time, globalization is putting pressure on governments for legal uniformity and social, cultural and economic convergence, and raises the following questions: When do we embrace or resist international pressures to conform to standards? When do we exercise our "sovereignty" and fall back on a territorial model of regulation? Is the concept of sovereignty still relevant? What Canadian values does sovereignty try to protect? Are the tools we currently use to protect our sovereignty adapted to our needs?

The Law Commission is working with two Virtual Scholars, Stephen Clarkson from the University of Toronto and Stepan Wood from Osgoode Hall, who will complete additional research and prepare a discussion paper.

"One of the projects developed by the Law Commission addresses globalization from a governance perspective. This is an important project because globalization is a process that increasingly influences the daily lives of Canadians. In many respects, globalization affects all issues addressed by the Commission and disrupts traditional governance concepts that are based mainly on territoriality."

Bernard Colas, Vice-President, Law Commission of Canada

2004 Legal Dimensions Initiative: Law and Citizenship

The theme of the sixth annual Legal Dimensions Initiative was "Law and Citizenship." The concept of citizenship has been at the heart of the notions of both democracy and participation in governance. The attributes of citizenship generally include the right to vote, the right to run for office, and the ability to participate in civil society and access the benefits of societal membership. Citizenship is therefore closely associated with full participation in a democratic society.

The legal determination of whether someone is a citizen or not is one aspect of the concept of citizenship. The concept can be limiting and exclusionary when citizenship is contingent upon belonging to a state or several states. This raises a number of issues about the connection between citizenship and territory. Other disciplines have begun to theorize citizenship in ways that encompass broader or sometimes more subtle notions of the concept and civil, political, economic and social elements. What are the implications of changing notions of state, borders and participation on concepts of citizenship? These are some of the questions raised by this competition.

The Law Commission of Canada awarded the following research contracts:

- *Multinational Citizenship: Practical Implications of a Theoretical Model* (Siobhan Harty, Human Resources Development Canada, and Michael Murphy, Queen's University)
- *Crises in the Body Politic: Diminished Social Citizenship?* (Michel Coutu, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal)
- *Connecting Economy, Gender and Citizenship: Possibilities and Limits* (Mary Condon and Lisa Philipps, Osgoode Hall Law School)
- *External Citizenship* (Kim Barry, New York University School of Law)
- *Law, Citizenship and Legal Citizenship* (Audrey Macklin, Faculty of Law, University of Toronto)
- *Legal Responses to Disability: Elements of a Theory of Disitizenship* (Richard Devlin and Dianne Pothier, Dalhousie Law School)

Relationships in Transition: Governance of Freedom of Choice

Freedom of choice is a predominant feature of our political, social and legal thinking, but have we truly reflected on all the implications of this idea? What does it mean for a society to believe in the freedom to choose and to use this concept as a guiding principle? To what extent can labour, the legal system, the family, recreation, urban centres and community life truly reflect the principle of freedom of choice, and is it an ideal worth pursuing? What are the limits of the concept in a world marked by inequality?

In 2003–2004, the Law Commission and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, invited researchers to explore the concept of freedom of choice; five papers were commissioned:

- *Gouvernance et co-production des services publics* (Pierre Hamel, Département de sociologie, Université de Montreal)
- *Réglementation et liberté : articulations dans le discours des acteurs. Une analyse des représentations de la régulation sociale et de la gouvernance* (Corinne Gendron, Département d'organisation et ressources humaines, Université du Québec à Montréal)
- *Reproductive Technology: Legal and Policy Choices* (Erin Nelson, Health Law Institute, Faculty of Law, University of Alberta)
- *Accommodating New Forms of Evidence: Aboriginal Oral Histories in the Courts* (Andie Palmer, Department of Anthropology, University of Alberta)
- *Law, Freedom and the City* (Mariana Valverde, Centre of Criminology, University of Toronto)

The Institute on Governance and the Law Commission of Canada entered into a partnership to examine issues of governance. In February 2004, Bruno Bonneville assumed the role of Senior Fellow at the Institute, and will contribute to its Aboriginal governance theme. He will work with organizations and various levels of government — both Aboriginal and non-Aboriginal — to create new initiatives for this important area.

Transforming Relationships Through Participatory Justice

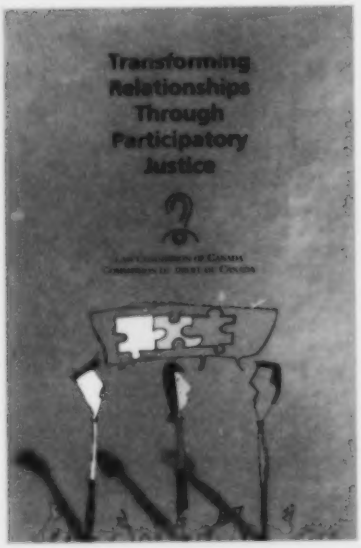

In November 2003, the Minister of Justice tabled *Transforming Relationships Through Participatory Justice*, a report to Parliament by the Law Commission of Canada.

The report, which is the culmination of several years of consultations and research, examines Canada's current experience with participatory justice. The report offers 17 recommendations that propose ways that governments, justice officials, community groups and individuals working in conflict resolution can support the development of innovative justice processes that have citizen participation at their core. These include victim-offender mediation, collaborative family lawyering, sentencing circles and judge-led settlement conferencing.

The capacity of citizens to participate meaningfully in the democratic process poses challenges for the design of public institutions. Increasingly, Canadians are disengaging from these institutions, and, in the process, becoming more skeptical about the government's capacity to respond to legitimate expectations. The Law Commission of Canada believes that the growth of participatory justice models is consistent with citizen-centred models of governance. Participatory justice processes allow citizens to be part of decision making that affects their lives. In this sense, paticipatory justice processes contribute to a healthy democracy.

"Participatory justice places those who are touched by conflict at the centre of the resolution process," says Nathalie Des Rosiers, President of the Law Commission of Canada. "Through their participation they have some control over the process, and in non-adversarial ways they can help fashion a creative solution to their conflict."

Among the Recommendations

- Governments should continue to actively provide participatory processes to resolve conflicts within their institutions, in their disputes with citizens and when they provide conflict resolution services, such as in the court system or in administrative tribunals.
- Governments should encourage centres of research and excellence to work in partnership with communities to develop best practices in participatory justice, including evaluation frameworks.

At the core of the recommendations are 12 guiding principles for the design of participatory processes.

The complete report is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission.

> ***"Canadians want choices for resolving their conflicts, and many want to actively participate in the conflict resolution process. The Law Commission believes that participatory justice — with its emphasis on the reconstruction of relationships through dialogue and on outcomes developed and agreed to by the disputants themselves — responds to this need. The challenge, as the Law Commission sees it, is for governments and civic institutions to find ways to support participatory justice without limiting its innovative potential."***
>
> Executive Summary, *Transforming Relationships Through Participatory Justice*

"With sufficient safeguards in place, participatory processes may be appropriate for all types of conflict — monetary, bi-party or multi-party, private or public, criminal or civil — across a broad spectrum, and for all types of communities, urban and rural, Aboriginal and non-Aboriginal."

Executive Summary, Transforming Relationships Through Participatory Justice

Twelve Guiding Principles for the Design of Participatory Processes

- **Early intervention.** The earlier the intervention is made, the more likely the conflict will de-escalate.
- **Accessibility.** Participatory processes ought to be easily accessible, user-friendly and not overly bureaucratic.
- **Voluntariness.** This is fundamental to any participatory process.
- **Careful preparation.** Participants must be provided with adequate information prior to all stages of a process.
- **Opportunities for face-to-face dialogue.** A key design goal is to allow face-to-face dialogue.
- **Advocacy and support.** Program design should ensure a clear place and functional role for supporters.
- **Confidentiality.** Ideally, confidentiality is discussed during the intake and preparatory stages.
- **Fairness.** Outcomes must balance the needs of the participants, the community and the state.
- **Relevant and realistic outcomes.** Outcomes should be relevant and realistic and, if possible, durable.
- **Systemic impact.** Participatory processes move decision making into the hands of individual disputants and their communities.
- **Efficiency.** Participatory processes must be able to demonstrate efficiency.
- **Flexibility and responsiveness.** Programs should foster a spirit of responsiveness and respect for the circumstances of each conflict.

Community Mediation: Two Real-Life Experiences

Community mediation offers a way to resolve conflicts before they get to court. The process can also strengthen the social fabric by encouraging dialogue among citizens. The Law Commission of Canada, in partnership with the National Film Board of Canada, explores community mediation in a recently released DVD.

Community Mediation: Two Real-Life Experiences, which was filmed in Sherbrooke and Longueuil, Quebec, is an ideal reference for groups, associations and individuals involved in mediation. The film captures everything from volunteer training and public outreach to complete mediation sessions, along with an analysis of the methods and results. Viewers are offered possible approaches rather than a rigid model. The DVD has many applications, including training for volunteer mediators, and promoting mediation in the community.

Community Mediation: Two Real-Life Experiences is directed by Stéphane Drolet as part of the National Film Board of Canada's *Projet citoyen*, a program that puts practical resources into the hands of Canadians.

Copies of the DVD are available from the National Film Board of Canada at www.nfb.ca or 1-800-267-7710 or by contacting the Law Commission.

In Search of Security

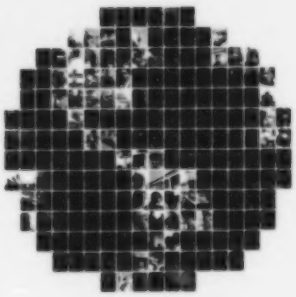

One of the hallmarks of liberal democracies has been that government, through its monopoly over the means of coercion, has been responsible for providing security, traditionally through state-controlled police forces. Over the past two decades, however, there has been a gradual loosening of the connection between policing and the state. Today, the state remains a significant player in the delivery and regulation of policing, but it is no longer the only institutional actor involved in offering guarantees of security to citizens. There is now a range of private policing organizations that include, for example, private security firms, insurance companies, forensic accountants and private, in-house corporate security departments. These agencies have moved beyond simply protecting private property. They are actively engaged in maintaining order, as well as investigating and preventing crime in public spaces.

In 2003–2004, the Law Commission of Canada continued its consultations and research related to its ongoing project *In Search of Security*.

In addition, Canadian broadcaster David Cayley produced a 10-hour radio series called *In Search of Security*. The series, which was broadcast nationally on *Ideas* on CBC Radio in February and March 2004, was based on interviews and recordings made during a conference called *In Search of Security: An International Conference on Policing and Security* that was sponsored by the Law Commission of Canada in 2003. A CD and transcript of this series are available by contacting the CBC at www.cbc.ca/ideas.

New Perspectives on the Public-Private Divide

The Law Commission of Canada published the second volume in its Legal Dimensions series, *New Perspectives on the Public-Private Divide*, in January 2004.

The volume comprises six essays on how the separation between public and private spheres influences, challenges and interacts with law and reform, with an introduction by Nathalie Des Rosiers, President of the Law Commission of Canada. Particular topics include paid employment and unpaid caregiving, biotechnology and voluntary environmental standards.

The book is available from UBC Press at www.ubcpress.ca or by calling 1-800-668-0821.

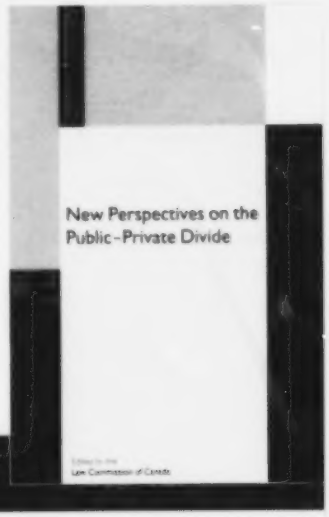

Contents

- *Introduction* (Nathalie Des Rosiers)
- *There's Only One Worker: Toward the Legal Integration of Paid Employment and Unpaid Caregiving* (Lisa Philipps)
- *Private Needs and Public Space: Politics Poverty and Anti-Panhandling Bylaws in Canadian Cities* (Damian Collins and Nicholas Blomley)
- *Private Life: Biotechnology and the Public-Private Divide* (Nathan Brett)
- *Invasions of Publicity: Digital Networks and the Privatization of the Public Sphere* (Darin Barney)
- *Green Revolution or Greenwash? Voluntary Environmental Standards, Public Law, and Private Authority in Canada* (Stepan Wood)
- *The Emergence of Identity-Based Associations in Collective Bargaining Relations* (Christian Brunelle)

Leveraging Knowledge Assets

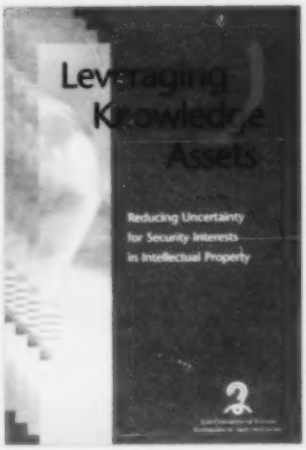

Secured credit helps reduce transaction costs associated with borrowing and thus stimulates economic activity. In the past, the law governing secured credit has had to adapt to transformations in the economy. Land was one of the first types of property used as collateral, but as the economy shifted from farming to manufacturing, assets offered as collateral shifted from land to personal property, such as equipment and inventory, and from tangible to intangible assets, such as accounts receivable. We are currently experiencing a new transformation of our economy: intellectual property is becoming increasingly important, and we are striving to sustain a knowledge economy that will be competitive.

It is therefore not surprising that there is mounting pressure to improve the framework of secured credit based on intellectual property rights. Enterprises in the technology sector would not be the only ones to benefit from this reform, since most modern enterprises, from manufacturing to the service sector, hold significant intellectual property assets, from business software to licence rights.

The Law Commission of Canada's report *Leveraging Knowledge Assets: Resolving Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property* focusses on the legal and institutional changes required to facilitate secured lending based on intellectual property rights.

Leveraging Knowledge Assets is available on-line at www.lcc.gc.ca/en/themes/er/fsi/fsi_main.asp or by contacting the Law Commission.

Recommendations from *Leveraging Knowledge Assets*

- Parliament should improve the legal framework governing federal intellectual property rights to reduce the legal uncertainty associated with taking such rights as collateral.
- The federal intellectual property registration systems should be overhauled to ensure that they support reliable, current, on-line searching of the full chain of title of all intellectual property rights.
- Governments should encourage the development of expertise in the valuation of intellectual property rights and facilitate the development of best practices in this domain.
- The Canadian Bar Association, the Intellectual Property Institute of Canada, law schools, business schools and law societies should support the development of educational materials and courses dealing with security interests in intellectual property and promote expertise in commercial and intellectual property law.

"Secured credit is an efficient form of lending that may reduce transaction costs and stimulate economic activity. However, it must be implemented in a proper legal framework."

Roderick J. Wood, Commissioner,
Law Commission of Canada

"In Canada few of the self-employed conform to the ideal type of entrepreneurship as most are economically dependent upon the sale of their labour. Thus, it is not accurate to assume that all of the self-employed are entrepreneurs. In fact, the majority of the self-employed in Canada resemble employees more than they do entrepreneurs."

The Legal Concept of Employment: Marginalizing Workers, Judy Fudge, Eric Tucker and Leah F. Vosko

Improving Canada's Secured Transactions Law — The *Bank Act*

The availability of credit is of critical importance to the functioning of our economy. If businesses had to rely upon their own cash flow to fund their current and future projects, they would need to drastically cut back on their activities.

Although every Canadian province and territory has enacted a modern secured transactions regime to govern secured credit, there are some areas in which Canadian secured transactions law is woefully inadequate. The area that most experts identify as the most pressing concerns the relationship between the provincial secured transactions regime and the federal *Bank Act* security provisions. Banks in Canada may take provincial security interests as collateral to secure their loans. However, they also have the option of taking a special federal security device available only to banks. The co-existence of these two secured transactions regimes has produced considerable uncertainty that undermines the efficiency of Canada's secured transactions law.

As part of the commercial law strategy of the Uniform Law Conference of Canada, the Law Commission is studying the possibility of having the security provisions of the *Bank Act* repealed in order to modernize commercial law in Canada.

Is Work Working? Work Laws That do a Better Job

Work is an essential feature of most people's lives. We work to meet the material requirements of our lives, but work can also be a meaningful and worthwhile activity in its own right.

Many Canadians are now engaged in work arrangements that differ from the traditional model of a stable, full-time job. A significant number of Canadians are in non-standard work arrangements, including part-time, term, temporary and casual work, and self-employment. However, the standard employment relationship continues to form the basis for entitlement to many important employment-related benefits, protections and rights. As a result of a lack of access to these benefits, the rights and protections of some Canadians are vulnerable. In addition, while many workers in low-paying jobs are entitled to employment-related protections, rights and benefits, they are unable to effectively use them to reduce their vulnerability at work. Furthermore, there is evidence that an increasing number of Canadians are turning to work in the underground or informal economy as a means of meeting their economic needs.

The Law Commission is currently preparing a discussion paper that will address worker vulnerability. Options for policy and law reform will be canvassed. It is anticipated that the Law Commission will begin cross-Canada consultations on the issue of law reform and work laws in the fall of 2004.

The Law Commission of Canada has funded research that looks at the ways that work in the sex trade is experienced and organized. The research then identifies the legal, social and economic resources that might position workers in the sex trade to more effectively resist some of the oppressive aspects of their labour.

The Law Commission is co-sponsoring research with the Canadian Policy Research Networks. The two research projects will examine workers' access to employment rights and benefits, and issues relating to low-paid workers. The former will look at the existing means of providing access to employment rights and benefits and will explore alternative mechanisms for extending coverage to workers who are not covered. The research on low-paid workers will look at various issues relating to low-paying jobs, such as the length of time that workers stay in such work, the percentage that have access to employment benefits and the industries in which low-paid work is concentrated.

The Law Commission of Canada sponsors the Roderick A. Macdonald Contest for high school students. This year's theme was "Is Work Working? Creating the Conditions for Workers' Well-being." Students are eligible for cash prizes for literary or artistic presentations in English or French. The winners will be announced in June 2004.

Personal Relationships

Does Age Matter?

Relationships between generations are framed by our conceptions about age and age-appropriate responsibilities and activities. Age is often used as a distinguishing characteristic in Canadian law. Many benefits are awarded and obligations or restrictions imposed based on age. Examples include voting and mandatory retirement age, consent to health care and insurance rates. Relationships between generations are changing as Canadians live longer and make life and career path choices that are increasingly diverse.

The Law Commission of Canada released a discussion paper on relationships between generations in February 2004. In *Does Age Matter? Law and Relationships Between Generations*, the Law Commission asks whether age continues to be a legitimate criterion, or whether by adopting different criteria the law could better support the choices citizens make and promote healthier relationships across generations. There may be some instances in which it makes more sense to consider financial need, mental and physical ability, or employment status. The paper argues that a society concerned with fairness and equality must reject outdated assumptions and stereotypes about children, youth and older adults. Laws that may reflect such assumptions and stereotypes should be modernized, so that all citizens can be treated with dignity and respect, as full participants in society.

In addition to their potential unfairness, age-based laws may unintentionally reinforce the gap between youth and older adults. Categorization according to age often fails to take into account the differences within and the similarities between generations; intergenerational relationships may be better served by breaking down the categories and acknowledging the impact of various laws and policies on mutual supports and contributions between generations. Would recognition that people are interdependent to different degrees throughout their lives encourage healthier relationships across the generations? Would the use of criteria other than age better achieve governments' objectives and limit instances in which the law forces greater dependency of one age group on another? Do the laws or their administration create barriers to participation for certain groups? Would other criteria or approaches unduly burden the system? Can the law support the choices that citizens make and adapt to the pace at which citizens move through various life transitions? These are some of the questions the discussion paper examines.

The discussion paper is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission.

"The government should concentrate on promoting equality among generations and creating equal opportunity for people of all ages in terms of driving, voting and working opportunities."

Adwoa Asante, Grade 11, Ascension of Our Lord Secondary School, Mississauga, Ontario

2002–2003 Roderick A. Macdonald Contest

The theme of the 2002–2003 art and literary contest for high school students was "Does Age Matter?" Fourteen students won prizes for their submissions. Another 12 students received an honourable mention.

English

Literature

First Prize ($500)
Melissa Yakimyshyn
Lethbridge Collegiate Institute
Lethbridge, Alberta
Diary

Second Prize ($350)
Annalisa Falco
St. Francis Xavier Secondary School
Mississauga, Ontario
Essay: *Age Is Just A Number*

Third Prize ($200)
Andrea Goodyer
Cole Harbour District High School
Cole Harbour, Nova Scotia
Research Paper: *Does Age Matter?*

Art

First Prize ($500)
Alyssa Pallett and Raj Modi
Ancaster High School
Ancaster, Ontario
Video

Second Prize ($350)
Shusmita Sharma
Father Michael McGivney
Catholic Academy
Markham, Ontario
Poster

Third Prize ($200)
Yu-Chi Kuo
Ancaster High School
Ancaster, Ontario
Sculpture

French

Literature

First Prize ($500)
Christine Carpentier
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron, Ontario
Journal de réflexion

Second Prize ($350)
Alain Henry and Eric Miron
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron, Ontario
Song: *Une émotion*

Third Prize ($200)
Jacklyn Mantha
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron, Ontario
Poem: *Ma meilleure amie*

Art

First Prize ($500)
Jillian Doucet
École secondaire de Par-en-Bas
Tusket, Nova Scotia
Sculpture

Second Prize ($350)
Daphne Viau
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron, Ontario
Poster

Third Prize ($200)
Aline Pelland
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron, Ontario
Poster

Beyond Conjugality

There continues to be a great deal of interest in the Law Commission of Canada's report entitled *Beyond Conjugality: Recognizing and Supporting Close Personal Adult Relationships*. In the spring of 2004, the Law Commission was invited to present the report at a family law conference in South Africa. The South African Law Reform Commission recently published a discussion paper on domestic partnerships that drew heavily on the Law Commission's work. The report has been cited by a number of commissions and courts and is examined in a number of research papers in Canada and other countries.

What is a Crime?

A police officer stops a driver who is not wearing her seat belt. A company auditor questions certain accounting practices. A teacher leads students in a discussion on anti-bullying. A man encourages a friend to stop smoking cigarettes. Newspaper articles caution against the rise in childhood obesity.

There are countless examples in society of how certain behaviours are encouraged and rewarded, while others are frowned upon and even criminalized. Every day, various people and groups in society struggle to understand and respond to behaviours they find troublesome, problematic or even criminal. At times, the behaviour may be serious enough to warrant some type of formal intervention, such as the use of government regulations or criminal law. At other times, there may be no formal reaction. Instead, there may be a decision to do nothing, or to resolve a particular problem through informal channels. The ways in which various behaviours are understood and defined affect whether or not they are deemed to be unwanted and whether one or more intervention strategies will be used to deal with them.

In March 2003, the Law Commission released its discussion paper *What is a Crime? Challenges and Alternatives*. The purpose of this document is to stimulate discussion and debate about a range of strategies for dealing with unwanted conduct, including the choices that we make to use one or more strategies, and the impacts of our decisions. Why do we define certain behaviour as criminal? Why do we use criminal law to respond to some behaviours and not others? Is criminal law always necessary? Is it always the most effective type of response? If not, can other public and private forms of intervention satisfy us? What are the dangers of using one or another mode of intervention?

To further its work on the *What is a Crime?* project, the Law Commission of Canada funded six multidisciplinary case studies that will examine the factors that contribute to the definition of unwanted or criminal behaviour, and mechanisms and techniques for responding to certain behaviour. These reports will be completed in the fall of 2004.

- *Medical Fraud and Over-billing* (Joan Brockman, School of Criminology, Simon Fraser University)
- *Welfare Fraud* (Joe Hermer, Division of Social Sciences, University of Toronto at Scarborough, Janet Mosher, Osgoode Hall Law School, York University)
- *Information Privacy* (Eric Ward)
- *Gambling* (Colin S. Campbell, Department of Criminology, Douglas College, Gary J. Smith, G. Smith Consulting, Tim Hartnagel, Department of Sociology, University of Alberta)
- *Aboriginal Harvesting* (Lisa D. Weber, Indigenous Law Program, Faculty of Law, University of Alberta, Cora Weber-Pillwax, First Nations Education, Faculty of Education, University of Alberta)
- *Civility and Neighbourhood Order/Disorder in an Urban Setting* (Frédéric Lemieux, École de criminologie, Université de Montréal)

"Over the years, both academics and government have warned against the pitfalls of relying too heavily on the criminal law to deal with complex social issues. In many instances, we expect criminal law responses will keep us safe and secure. Quite often, however, there is a gap between what is expected of criminal law, and what defining and responding to behaviour as crime can achieve."

Executive Summary, *What is a Crime? Challenges and Alternatives*

"What is the purpose of criminal law in contemporary Canadian society? Is it to protect the rights of people, to ensure social order or peace, to protect economic activity and the market, to achieve distributive justice? I will argue that it is designed to protect and foster social trust. I believe that in the concept of trust we find an ideal that is both morally important enough to justify its protection through coercive criminal law and descriptively adequate as the unifying purpose of our actual criminal law practices."

Susan Dimock, Department of Philosophy, York University

Virtual Scholar in Residence Program

The Virtual Scholar in Residence Program is a joint initiative of the Law Commission of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. The program promotes multidisciplinary research on law reform and helps strengthen relationships between academics, the Law Commission and policy makers by providing support to individuals conducting innovative socio-legal research. Through this initiative, the Law Commission engages individuals for eight months to advance its research.

This year, the Law Commission engaged two Virtual Scholars in Residence to advance research related to its project *Is Work Working?*

Leah F. Vosko is preparing a research report for the Law Commission in which she will examine international efforts to redesign systems of social and labour protection to improve the situation of workers lacking protection.

Michael Smith is currently undertaking a quantitative analysis of the incidence and persistence of economic vulnerability in the Canadian labour market.

In 2004–2005, the Law Commission will seek applicants for Virtual Scholar awards to work in the following areas:

- What is a crime?
- Privacy of information and the law of consent
- The future of law reform.

"As an academic, the Virtual Scholar in Residence Program was a tremendous experience. It provided me with a new perspective on the relationship between scholarly research and policy and I gained valuable insight into the law reform process."

George Rigakos, Department of Law, Carleton University, Virtual Scholar in Residence, 2001–2002

Winners of the Virtual Scholar in Residence Competition

2001–2002	George Rigakos, Department of Law, Carleton University
2002–2003	Julie Macfarlane, Osgoode Hall Law School, York University William Bogart, Faculty of Law, University of Windsor
2003–2004	Leah F. Vosko, Canada Research Chair in Feminist Political Economy, York University Michael Smith, Department of Sociology, McGill University
2004–2005	John Borrows, Faculty of Law, University of Victoria Stepan Wood, Osgoode Hall Law School, York University Stephen Clarkson, Department of Political Science, University of Toronto

Consultations, Meetings and Conferences

Electoral Reform

April 3, 2003
Toronto

Presentation, Churchill Society for the Advancement of Parliamentary Democracy

April 26, 2003
Ottawa

Presentation, Fair Vote Canada Annual Meeting

April 29, 2003
Edmonton

Consultation on Electoral Reform, co-sponsored with the Centre for Constitutional Studies

April 30, 2003
Calgary

Consultation on Electoral Reform, co-sponsored with the Canada West Foundation and the Sheldon M. Chumir Foundation for Ethics in Leadership

May 21, 2003
Vancouver

Voter Apathy: Is the System Broke?, forum organized by the Canadian Unity Council, the Centre for Research and Information on Canada, and Continuing Studies at the University of British Columbia, and co-sponsored by the Vancouver Sun and the Law Commission

June 2, 2003
Ottawa

Canadian Association of Former Parliamentarians Annual Meeting

September 30, 2003
Toronto

Ready, Set, Vote!, presented by YouCAN! Youth forum in partnership with the Law Commission, Toronto Youth Cabinet, City of Toronto and Elections Canada

October 31, 2003
Ottawa

Women's Representation in the House of Commons: vox populix: forum co-sponsored by the University of Ottawa Centre for Research on Women and Politics and the Law Commission

Governance Beyond Borders

April 30–May 2, 2003
Montréal

Panel at the International Symposium on Equity, Efficiency or Ethics: Corporate Codes of Conduct and the Social Regulation of the Global Firm

June 3, 2003
Ottawa

Institute on Governance roundtable on biotechnology and governance, Connecting Biotech and Global Human Needs

September 19–20, 2003
Toronto

McMaster/University of Toronto meeting on globalization and autonomy

October 29, 2003
Ottawa

Roundtable discussion with Ursula Wynhoven from the United Nation's Global Compact Office

October 30, 2003
Ottawa

Panel discussion: Good Corporate Citizenship: Myth or Reality?

Indigenous Legal Traditions

April 23–24, 2003
Gatineau

Governance, Self-Government and Legal Pluralism

February 20, 2004
Ottawa

Presentation, Red Ink in the Margins: Indigenous Law, Canadians and Current Legal Issues

February 27–28, 2004
Banff

Indigenous Bar Association workshop on the Creation of Aboriginal Courts

March 13, 2004
Calgary

Presentation, conference on Residential School Legacy: Is Reconciliation Possible?

March 24–25, 2004
Halifax

Conference on Aboriginal Issues, in partnership with the Department of Justice Canada

Transformative Justice

May 22, 2003
Quebec City

Presentation, Société de criminologie du Québec

June 1–4, 2003
Vancouver

Best Practices in Restorative Justice: An International Perspective

June 22–23, 2003
Vienna

Meeting of the United Nations Expert Working Group on Standards and Norms with Respect to Restorative Justice

November 17, 2003
Ottawa

Launch of Restorative Justice Week

November 19, 2003
Montréal

International documentary festival showing of Community Mediation: Two Real-Life Experiences

November 19, 2003
Laval

Restorative Justice Award for 2003

November 20, 2003
Laval

Restorative Justice Dialogue

November 21, 2003
Winnipeg

Launch of Contracting Safe Justice Program

February 25, 2004
Ottawa

Reflection day on alternative methods for conflict resolution with Aboriginal communities, in partnership with the Department of Justice Canada

March 20–23, 2004
Montréal

Indigenous Bar Association Conference: Hate and Racism – Seeking Solutions

Policing

July 27–30, 2003
Washington

National Institute of Justice National Policy and Evaluation Conference

October 28–31, 2003
San Antonio

International Association of Security and Investigative Regulators Annual Conference

March 25–28, 2004
Montréal

Seventh National Metropolis Conference

Leveraging Knowledge Assets

May 12–14, 2003
Fredericton

Presentation, Canadian Conference on Personal Property Security Law

August 10–14, 2003
Fredericton

Presentation, Annual Conference of the Uniform Law Conference of Canada

October 17–18, 2003
Toronto

Presentation, 33rd Annual Workshop on Commercial and Consumer Law, Faculty of Law, University of Toronto

October 22, 2003
Ottawa

Meeting on Security Interests in Intellectual Property, Department of Justice Canada

January–February 2004
Consultations with the Canadian Intellectual Property Office, the Intellectual Property Institute of Canada, Industry Canada and the Canadian Chamber of Commerce

February 4, 2004
Calgary

Presentation on Leveraging Knowledge Assets and the *Bank Act*

Work

June 17, 2003
Ottawa

Roundtable discussion on vulnerable workers in the Canadian labour market, jointly hosted by the Law Commission and the Canadian Policy Research Networks

August 21, 2003
Ottawa

Workshop on youth workers at the Summer Law Institute of the Ontario Justice Education Network

January 7, 2004
Ottawa

Roundtable with the Canadian Policy Research Networks on the Vulnerable Worker Project

March 11, 2004
Vancouver

Public lecture on Precarious Work: Time, Place and Social Relations, co-sponsored with City Programs, Simon Fraser University

Does Age Matter?

September 4, 2003
Ottawa

Canadian Policy Research Networks Expert Workshop on Intergenerational Equity

November 7, 2003
Toronto

Canadian Policy Research Networks Roundtable on Intergenerational Equity

November 13–16, 2003
Edmonton

Workshop and consultation on Does Age Matter? at YouCAN!'s Fourth International Youth Conference on Peacebuilding and Conflict Resolution

February 3, 2004
Ottawa

Is Age an Outdated Concept?, Marlene Cano Conference, Faculty of Law, University of Ottawa

February 25, 2004
Ottawa

A Society for All Ages, launch of the discussion paper, public forum and panel discussion

What is a Crime?

June 1, 2003
Halifax

Presentation, Congress for the Humanities and Social Sciences

August 17, 2003
Montréal

Canadian Bar Association Conference

October 3, 2003
Ottawa

Roundtable on What is a Crime? case studies research

November 5–6, 2003
St. Catharines

Crime in Canada Conference

November 5–8, 2003
Vancouver

29th Canadian Congress on Criminal Justice – Hope Beyond the Hurt

November 19–22, 2003
Denver

American Society of Criminology Conference

March 29, 2004
Ottawa

Presentation by Matt Matravers, University of York, York, U.K., co-sponsored by the Law Commission and the Department of Criminology, University of Ottawa

Staff and Advisory Council

Commission Staff

Stéphane Bachand
Chantal Bisson
Steven Bittle
Bruno Bonneville
Gérald Brazeau
Dennis Cooley
Mervat Endrawis
Elysa Esnault
Jocelyne Geoffroy
Karen Jensen
Daniel Lanouette
Danielle Mathurin
Lorraine Pelot
Suzanne Schryer-Belair
Raye Ann Simpson
Patricia Steele
Maryse St-Pierre
Lise Traversy
Nathalie Vautour

Students

Julie Afelskie
Jonathan Blouin
Pamela Boisvert
Genevieve Chiu
Carmen Choi
Nirmala Devi-Singh
Carolyne Kruk
Kathy Mah
Eric Malo
Drew Mildon
Stephanie Pyne
Jennifer Schmidt
Nicole Spencer

Advisory Council

Sanjeev Anand
(May 2003 to May 2006)

Darin Barney
(October 2000 to November 2005)

Georges Berberi
(May 2003 to May 2006)

Marie Andrée Bertrand
(May 2003 to May 2006)

June Callwood
(October 2000 to November 2005)

Geneviève Cartier
(May 2003 to May 2006)

Paul-André Comeau
(May 2003 to May 2006)

Ervan Cronk
(October 2002 to November 2005)

Janet Dench
(October 2000 to November 2005)

Irène d'Entremont
(October 2000 to November 2005)

Wilma Derksen
(October 2000 to November 2005)

Jean Dragon
(May 2003 to May 2006)

Leena Evic-Twerdin
(October 2000 to November 2005)

Dave Farthing
(October 2000 to November 2005)

Jean-Pierre Gariépy
(October 2000 to November 2005)

F. Kenneth Hatt
(May 2003 to May 2006)

Mavis Henry
(October 2000 to November 2005)

Peggy J. Johnson
(May 2003 to May 2006)

Heather MacFadgen
(May 2003 to May 2006)

Alan Reynolds
(November 2000 to November 2005)

Jeff Willbond
(September 2003 to November 2006)

Management Report

Statement of Management Responsibility

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements for the year ended March 31, 2004, and all information contained in this report rests with management of the Law Commission of Canada.

These statements have been prepared in accordance with Treasury Board Accounting Standards, based upon Generally Accepted Accounting Principles, using management's best estimates and judgments, where appropriate. Readers of these statements are cautioned that the financial statements are not necessarily complete; certain assets, liabilities and expenses are only recorded at a government-wide level at this time. These statements should be read within the context of the significant accounting policies set out in the Notes.

Management has developed and maintains books, records, internal controls and management practices, designed to provide reasonable assurance that the Government's assets are safeguarded and controlled, that resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as the Commission's policies and statutory requirements.

The transactions and financial statements of the Commission have not been audited.

Dennis Cooley
Executive Director

June 11, 2004

Denis Pelchat
Senior Full-time Financial Officer

June 11, 2004

Statement of Financial Position (unaudited)

As at March 31	2004	2003
(in dollars)		
Assets		
Financial Assets		
Receivables		
Other government departments	**7,896**	78,613
External parties	**0**	3,297
Advances	**1,000**	1,000
Total financial assets	**8,896**	82,910
Non-financial Assets		
Capital assets (note 5)	**271,058**	0
Total Assets	**279,954**	82,910
Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	**359,843**	540,722
Provision for vacation pay and accumulated overtime	**84,900**	92,200
Total Liabilities	**444,743**	632,922
Net Assets		
Net assets, beginning of year	**(550,012)**	(389,117)
Cost of operations	**(3,476,623)**	(3,182,008)
Net cash provided by government	**3,698,046**	2,893,113
Services provided without charge (note 6)	**163,800**	128,000
Total Net Assets	**(164,789)**	(550,012)
Total Liabilities and Net Assets	**279,954**	82,910

Commitments (note 7)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Statement of Operations (unaudited)

For the year ended March 31	2004	2003
(in dollars)		
Expenses		
Salaries and wages	**1,445,893**	1,335,697
Professional and special services	**1,051,816**	935,402
Information	**452,307**	319,237
Travel and relocation	**173,675**	209,563
Rentals	**160,859**	137,046
Communication	**61,346**	59,959
Amortization of capital assets	**33,882**	0
Vacation pay and accumulated overtime	**32,807**	4,553
Repairs	**24,035**	36,986
Utilities, material and supplies	**20,951**	39,961
Equipment expenses	**18,769**	103,552
Miscellaneous	**283**	52
Cost of Operations	**3,476,623**	3,182,008

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Statement of Cash Flow (unaudited)

For the year ended March 31	2004	2003
(in dollars)		
Operating Activities		
Cost of operations	**(3,476,623)**	(3,182,008)
Non-cash items included in Cost of Operations		
Amortization of capital assets	**33,882**	0
Services provided without charge	**163,800**	128,000
Statement of Financial Position adjustments		
Change in financial assets	**74,014**	(33,023)
Change in liabilities	**(188,179)**	193,918
Net Cash Used in Operating Activities	**(3,393,106)**	(2,893,113)
Capital Activities		
Capital Assets		
Acquisitions	**(304,940)**	0
Net Cash Used in Capital Activities	**(304,940)**	0
Net Cash Provided by Government	**(3,698,046)**	(2,893,113)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Notes to the Financial Statements (unaudited)

1. Authority and purpose

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act*, which came into force in 1997. The Commission's expenditures are funded by an annual appropriation from Parliament.

The mission of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

2. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared on an accrual basis of accounting, in accordance with Treasury Board Accounting Standards. These standards are based on Generally Accepted Accounting Principles in Canada. The primary source of the accounting principles is the recommendations of the Public Sector Accounting Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants, supplemented by the recommendations of the Accounting Standards Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants for situations not covered by the Public Sector Accounting Board. Readers of these statements are cautioned that the introduction of accrual accounting at the Commission level is evolutionary. Not all assets, liabilities and expenses applicable to the Commission are recorded at this time. As such, the financial statements are not necessarily complete. However, all such assets, liabilities and expenses are recorded at a government-wide level in the financial statements of the Government of Canada. The accompanying notes provide additional details and should be read with care.

The significant accounting policies include the following:

(a) Parliamentary appropriations
The Commission is primarily financed by the Government of Canada through parliamentary appropriations. Appropriations provided to the Commission do not parallel financial reporting according to Generally Accepted Accounting Principles, since they are, in a large part, based on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the Statement of Financial Position and the Statement of Operations are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 8 to these financial statements provides information regarding the source and disposition of these authorities.

(b) Net cash provided by government
All departments, including agencies and departmental corporations, operate within the Consolidated Revenue Fund (CRF), which is administered by the Receiver General for Canada. All cash receipts are deposited to the CRF and all cash disbursements made by departments are paid from the CRF. Net cash provided by government is the difference between all cash receipts and all cash disbursements, including transactions between departments and agencies.

(c) Expenses
Expenses are recorded when the underlying transaction or expense occurs, subject to the following:

- Employee termination benefits are expensed by the Commission when paid. Estimated accruals are not recorded at the Commission level; rather, they are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Vacation pay and overtime are expensed in the year that the entitlement occurs.
- Contributions to superannuation plans are recognized in the period that the contributions are made. Actuarial surpluses or deficiencies are not recorded in the Commission's books but are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Services provided without charge by other government departments and agencies are recorded as operating expenses at their estimated cost and a corresponding amount is credited directly to Net Assets.

(d) Receivables
Receivables are stated at amounts expected to be ultimately realized. A provision is made for receivables when recovery is considered uncertain.

(e) Capital assets
Leasehold improvements having an initial cost of more than $5,000 are recorded at cost and are amortized on a straight line basis over the term of the lease. Amortization commences the month following the date when the asset is put in service.

(f) Foreign currency transactions
Transactions involving foreign currencies are translated into Canadian dollar equivalents using rates of exchange in effect at the time of those transactions.

3. Measurement uncertainty

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets, liabilities, revenues and expenses reported in the financial statements. At the time of preparation of these statements, management believes the estimates and assumptions to be reasonable. The most significant items for which estimates are used are accrued liabilities, provision for vacation pay and accumulated overtime and amortization of capital assets.

4. Related-party transactions

The Commission is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business. Certain of these transactions are on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises, while others are services provided without charge to the Commission (see note 6).

5. Capital assets and accumulated amortization

Capital Assets

	Balance Beginning of Year	Acquisitions	Disposals/ Adjustments	Balance End of Year
(in dollars)				
Leasehold improvements	0	304,940	0	**304,940**
	0	304,940	0	**304,940**

Accumulated Amortization

	Balance Beginning of Year	Current Year Amortization	Disposals/ Adjustments	Balance End of Year
(in dollars)				
Leasehold improvements	0	33,882	0	**33,882**
	0	33,882	0	**33,882**
Net Capital Assets	0	271,058	0	**271,058**

6. Services provided without charge

During the year, the Commission received services that were obtained without charge from other government departments and agencies. These amounts are reflected in the Statement of Operations.

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	**80,900**	67,600
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	**82,900**	60,400
	163,800	128,000

7. Commitments

The Commission signed some multiyear contracts regarding operating leases, whereby the Commission will be committed to make some future payment when the services are rendered. Future-year commitments are as follows:

(in dollars)	
2004–2005	**89,600**
2005–2006	**89,600**
2006–2007	**59,100**

8. Parliamentary appropriations

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Operating expenditures, Vote 35	**2,943,000**	2,915,000
Supplementary Vote 35a	**0**	47,896
Supplementary Vote 35b	**543,804**	0
Transfer from TB, Vote 10	**11,100**	0
Transfer from TB, Vote 15	**23,000**	36,000
	3,520,904	2,998,896
Lapsed	**112,260**	92,487
	3,408,644	2,906,409
Contributions to employee benefits plan	**204,262**	215,233
Use of Appropriations	**3,612,906**	3,121,642

9. Reconciliation: cost of operations to use of appropriations

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Cost of operations	**3,476,623**	3,182,008
Adjustments for items not affecting appropriations		
Services provided without charge	**(163,800)**	(128,000)
Adjustments to previous year's expenditures	**21,725**	62,934
Change in provision for vacation pay and accumulated overtime	**7,300**	4,700
Amortization	**(33,882)**	0
	(168,657)	(60,366)
Items not affecting net results but affecting appropriations		
Capital acquisitions	**304,940**	0
Use of Appropriations	**3,612,906**	3,121,642

Commission du droit du Canada

2004 | RAPPORT ANNUEL

Commission du droit du Canada

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2004

ISBN : 0-662-68224-6
Numéro de catalogue : J31-2004

Commission du droit du Canada
Site Web : www.cdc.gc.ca

Mission

La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans le renouvellement du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Nathalie Des Rosiers
Présidente
Ottawa (Ontario)

Bernard Colas
Vice-président
Montréal (Québec)

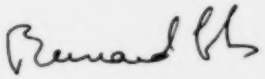

Mark L. Stevenson
Commissaire
Comox (Colombie-Britannique)

Roderick J. Wood
Commissaire
Edmonton (Alberta)

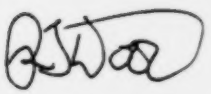

Table des matières

Rapports de gouvernance 2
Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada 2
Traditions juridiques autochtones 4
La gouvernance au-delà des frontières 4
Perspectives juridiques 2004 : le droit et la citoyenneté 5
Rapports en évolution : la gouvernance et la liberté de choisir 5

Rapports sociaux 6
La transformation des rapports humains par la justice participative 6
En quête de sécurité 8
La frontière entre le public et le privé : perspectives nouvelles 8

Rapports économiques 9
Capitaliser le savoir 9
Améliorer le droit régissant les transactions garanties au Canada – La *Loi sur les banques* 10
Travailler, oui mais... Le droit du travail au boulot 10

Rapports personnels 11
Une question d'âge 11
Concours Roderick A. Macdonald 2002–2003 12
Au-delà de la conjugalité 12

Qu'est-ce qu'un crime? 13

Programme Chercheur virtuel en résidence 14

Consultations, réunions et conférences 15

Personnel et Conseil consultatif 17

Rapport de la gestion 18

Mot de la présidente

Le droit se vit dans le cadre de rapports humains qui se tissent chaque jour. Le droit facilite parfois l'établissement de rapports justes et équitables, qu'il s'agisse des rapports personnels, sociaux, économiques ou de gouvernance, mais souvent aussi, il entrave le développement de rapports positifs, justes et enrichissants.

Depuis ses débuts, la Commission du droit du Canada a élaboré un plan de recherches qui vise à situer le rôle du droit dans un cadre social et en rapport avec l'activité humaine.

Au cours de l'année 2003–2004, la Commission du droit du Canada a poursuivi ses recherches et, en particulier, a remis au ministre de la Justice du Canada trois rapports qui visent à moderniser les institutions juridiques canadiennes.

- *La transformation des rapports humains par la justice participative* vise à reconnaître le besoin des justiciables de participer pleinement à la résolution de leurs conflits. Ce document, qui retrace le rôle de la résolution des conflits dans le cadre de rapports sociaux de plus en plus fragmentés, passe en revue les développements en matière de médiation, conciliation et justice réparatrice.
- *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada* propose de modifier notre mode de scrutin pour répondre aux aspirations démocratiques des Canadiens et des Canadiennes et à leur attente de rapports de gouvernance plus nuancés et plus participatifs. Il propose qu'un tiers des sièges de la Chambre des communes soient alloués sur une base proportionnelle de façon à mieux représenter la diversité des opinions des citoyens.
- *Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle* fait état des insuffisances de notre droit commercial pour permettre l'accès au crédit dans une économie moderne basée sur le savoir et la propriété intellectuelle. Nos rapports économiques sont marqués par le passage à une économie du savoir. Le droit commercial qui soutient l'infrastructure du crédit et de l'investissement doit être adapté à ces transformations.

Par ailleurs, la Commission du droit poursuit ses travaux dans d'autres domaines clés de la transformation de nos rapports sociaux : les effets juridiques de la mondialisation, le vieillissement de la population, la reconnaissance des traditions juridiques autochtones et la protection des travailleurs vulnérables.

L'approche multidisciplinaire et participative adoptée par la Commission du droit permet de stimuler une réflexion critique sur le rôle du droit dans notre société et de mieux orienter les efforts de réforme qui doivent être déployés.

La Commission du droit du Canada bénéficie grandement de l'apport des Canadiens et des Canadiennes dans ses travaux. Elle les en remercie.

Nathalie Des Rosiers
Présidente

Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada

Le 31 mars 2004, l'honorable Irwin Cotler, ministre de la Justice et procureur général du Canada, déposait au Parlement le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada.*

Produit au terme de deux années de recherches et de consultations publiques approfondies, *Un vote qui compte* considère la pertinence et la solidité des arguments en faveur de la réforme du système électoral du Canada, évalue divers systèmes électoraux et formule 23 recommandations visant à réformer le mode de scrutin en vigueur au Canada.

« Les Canadiennes et les Canadiens nous ont dit vouloir un système électoral qui reflète mieux la société dans laquelle ils vivent, c'est-à-dire un système qui permet l'expression d'un large éventail d'idées et est davantage représentatif de la société canadienne », a déclaré Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada.

« La Commission du droit du Canada a offert à l'Alberta le moyen idéal de jouer le rôle de chef de file national auquel la province aspire. ... Notre gouvernement provincial devrait faire sienne l'idée consistant à ajouter un élément de représentation proportionnelle à la législature, comme le recommande la Commission pour le Parlement du Canada. »

Extrait d'un éditorial paru dans le *Edmonton Journal* le 16 avril 2004, en p. A16

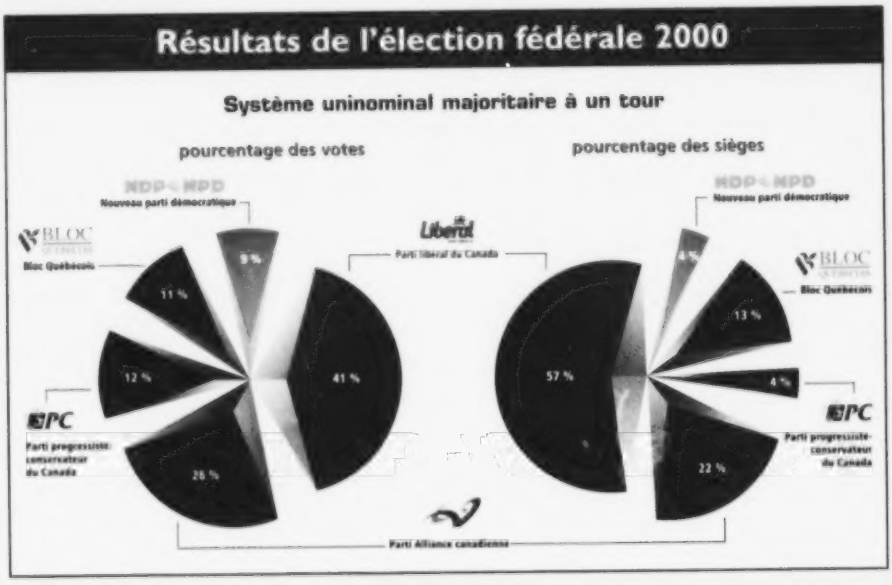

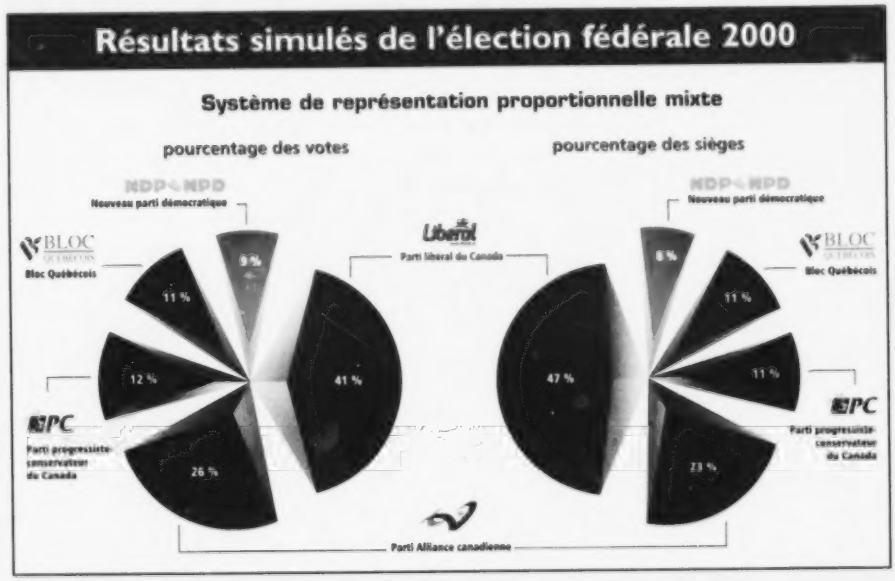

Recommandations de *Un vote qui compte*

- Le système électoral canadien devrait être doté d'un élément de proportionnalité. Les deux tiers des députés de la Chambre des communes devraient être élus dans les circonscriptions par scrutin uninominal majoritaire à un tour et l'autre tiers à partir de listes de parti provinciales et territoriales. De plus, un siège de liste devrait être attribué à chacun des territoires suivants : le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.
- Le gouvernement fédéral devrait ébaucher une législation prévoyant la mise en place d'un système de représentation proportionnelle mixte, comme le suggère le présent rapport. Un comité parlementaire devrait mener une vaste consultation publique sur le nouveau système électoral proposé.
- Un ministère ou un organisme fédéral devrait avoir la responsabilité d'entreprendre des discussions constantes avec les Canadiennes et les Canadiens sur les enjeux que suscitent le rendement et l'évolution du système démocratique, et de rendre compte annuellement de l'état de la démocratie canadienne, y compris en ce qui a trait à la représentation des femmes, des membres des groupes minoritaires, des Autochtones et des jeunes.

Outre celle visant à ajouter un élément de proportionnalité au système électoral du Canada, *Un vote qui compte* renferme des recommandations destinées à promouvoir une meilleure représentation des femmes, des membres des groupes minoritaires et des peuples autochtones à la Chambre des communes; traite de la participation et de la représentation des jeunes; examine diverses questions liées à la conception du système électoral et tient compte de la façon de mettre en œuvre et de surveiller la mise en place d'un nouveau système électoral au Canada.

« Un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens veulent jouer un rôle plus significatif au sein de notre système de gouvernance et participer à la prise de décisions », a déclaré M^me^ Des Rosiers. « Selon nous, l'adoption d'un système électoral de représentation proportionnelle mixte contribuera à rapprocher l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens de notre processus de prise de décisions démocratique et à faire effectivement en sorte que chaque vote compte. »

« Bien que la mise en place d'un nouveau système électoral ne soit pas une panacée, c'est une étape essentielle en vue de dynamiser et de renforcer la démocratie canadienne », a ajouté M^me^ Des Rosiers. « Nous espérons que le rapport contribuera à soutenir les initiatives de réforme actuellement en cours dans certaines provinces et à stimuler la tenue d'indispensables débats au sujet de la réforme sur la scène fédérale. »

Documents de recherche sur la réforme électorale

- *A Question of Values: Representation in Canada's Contemporary System of Governance* (Keith Archer, Département des sciences politiques, University of Calgary)
- *Rethinking Representation: Toward Democratic Governance in Canada* (Kimberly Earles et Tammy Findlay, York University)
- *Aboriginal Representation in Government: A Comparative Examination* (Jennifer Schmidt, University of Victoria)
- *Valuing Canadians: The Options for Voting System Reform in Canada* (Bryan Schwartz, Faculté de droit, University of Winnipeg et Darla Rettie)
- *La représentation politique au Canada : sur quelques considérations théoriques et empiriques* (Manon Tremblay, École d'études politiques, Université d'Ottawa)
- *Réforme du mode de scrutin fédéral : les recommandations de la Commission du droit à l'épreuve des principes non écrits de la constitution* (Ghislain Otis, Faculté de droit, Université Laval)

Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada

Le 31 mars 2004, l'honorable Irwin Cotler, ministre de la Justice et procureur général du Canada, déposait au Parlement le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*.

Produit au terme de deux années de recherches et de consultations publiques approfondies, *Un vote qui compte* considère la pertinence et la solidité des arguments en faveur de la réforme du système électoral du Canada, évalue divers systèmes électoraux et formule 23 recommandations visant à réformer le mode de scrutin en vigueur au Canada.

« Les Canadiennes et les Canadiens nous ont dit vouloir un système électoral qui reflète mieux la société dans laquelle ils vivent, c'est-à-dire un système qui permet l'expression d'un large éventail d'idées et est davantage représentatif de la société canadienne », a déclaré Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada.

« La Commission du droit du Canada a offert à l'Alberta le moyen idéal de jouer le rôle de chef de file national auquel la province aspire. ... Notre gouvernement provincial devrait faire sienne l'idée consistant à ajouter un élément de représentation proportionnelle à la législature, comme le recommande la Commission pour le Parlement du Canada. »

Extrait d'un éditorial paru dans le *Edmonton Journal* le 16 avril 2004, en p. A16

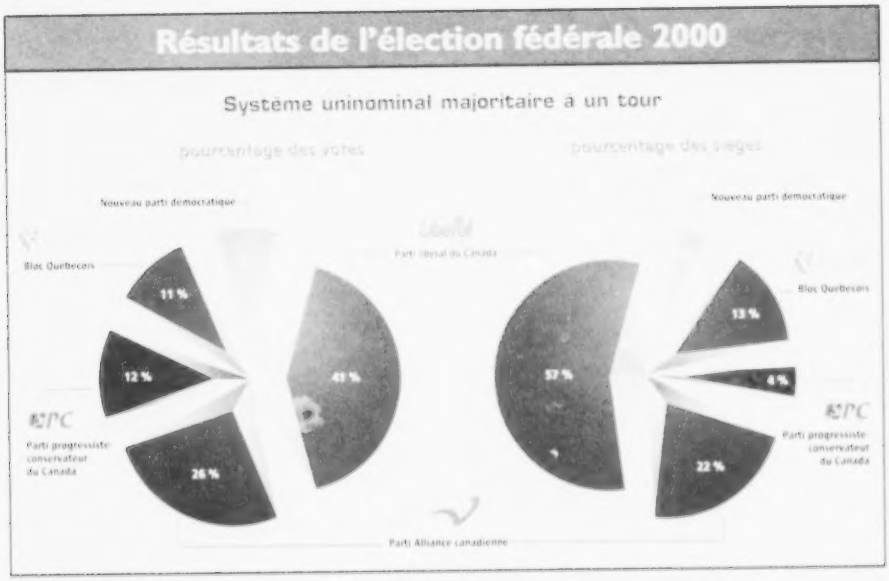

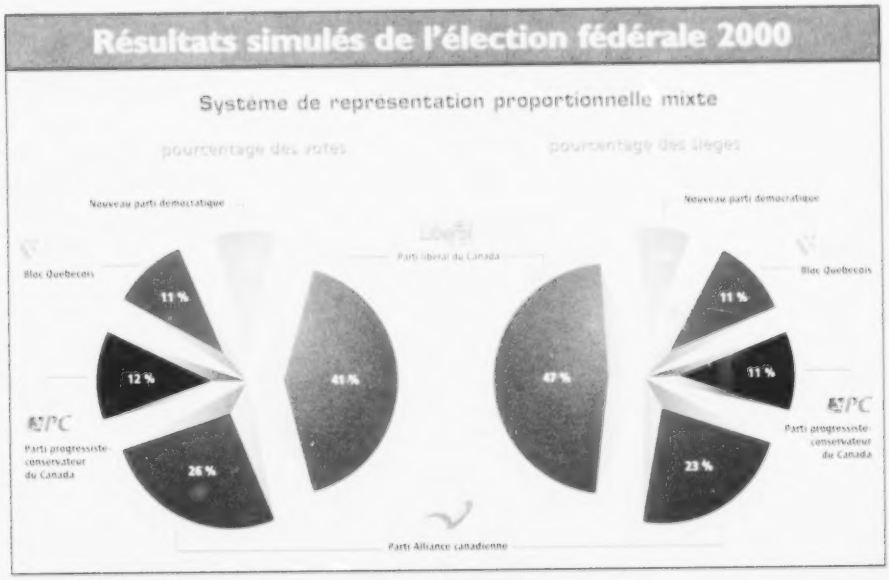

Le système électoral canadien devrait être doté d'un élément de proportionnalité. Les deux tiers des députés de la Chambre des communes devraient être élus dans les circonscriptions par scrutin uninominal majoritaire à un tour et l'autre tiers à partir de listes de parti provinciales et territoriales. De plus, un siège de liste devrait être attribué à chacun des territoires suivants : le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Le gouvernement fédéral devrait ébaucher une législation prévoyant la mise en place d'un système de représentation proportionnelle mixte, comme le suggère le présent rapport. Un comité parlementaire devrait mener une vaste consultation publique sur le nouveau système électoral proposé.

Un ministère ou un organisme fédéral devrait avoir la responsabilité d'entreprendre des discussions constantes avec les Canadiennes et les Canadiens sur les enjeux que suscitent le rendement et l'évolution du système démocratique, et de rendre compte annuellement de l'état de la démocratie canadienne, y compris en ce qui a trait à la représentation des femmes, des membres des groupes minoritaires, des Autochtones et des jeunes.

Outre celle visant à ajouter un élément de proportionnalité au système électoral du Canada, *Un vote qui compte* renferme des recommandations destinées à promouvoir une meilleure représentation des femmes, des membres des groupes minoritaires et des peuples autochtones à la Chambre des communes; traite de la participation et de la représentation des jeunes; examine diverses questions liées à la conception du système électoral et tient compte de la façon de mettre en œuvre et de surveiller la mise en place d'un nouveau système électoral au Canada.

« Un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens veulent jouer un rôle plus significatif au sein de notre système de gouvernance et participer à la prise de décisions », a déclaré M^me^ Des Rosiers. « Selon nous, l'adoption d'un système électoral de représentation proportionnelle mixte contribuera à rapprocher l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens de notre processus de prise de décisions démocratique et à faire effectivement en sorte que chaque vote compte. »

« Bien que la mise en place d'un nouveau système électoral ne soit pas une panacée, c'est une étape essentielle en vue de dynamiser et de renforcer la démocratie canadienne », a ajouté M^me^ Des Rosiers. « Nous espérons que le rapport contribuera à soutenir les initiatives de réforme actuellement en cours dans certaines provinces et à stimuler la tenue d'indispensables débats au sujet de la réforme sur la scène fédérale. »

Documents de recherche sur la réforme électorale

- *A Question of Values: Representation in Canada's Contemporary System of Governance* (Keith Archer, Département des sciences politiques, University of Calgary)
- *Rethinking Representation: Toward Democratic Governance in Canada* (Kimberly Earles et Tammy Findlay, York University)
- *Aboriginal Representation in Government: A Comparative Examination* (Jennifer Schmidt, University of Victoria)
- *Valuing Canadians: The Options for Voting System Reform in Canada* (Bryan Schwartz, Faculté de droit, University of Winnipeg et Darla Rettie)
- *La représentation politique au Canada : sur quelques considérations théoriques et empiriques* (Manon Tremblay, École d'études politiques, Université d'Ottawa)
- *Réforme du mode de scrutin fédéral : les recommandations de la Commission du droit à l'épreuve des principes non écrits de la constitution* (Ghislain Otis, Faculté de droit, Université Laval)

« Les traditions juridiques autochtones sont une source d'inspiration pour les politiques publiques. Elles enrichissent notre imaginaire juridique. À une époque où nous reconnaissons de plus en plus la diversité de l'expérience humaine et les besoins variés des populations partout sur la Terre, nous avons besoin d'outils et de notions juridiques diversifiés. C'est ce qu'apportent le pluralisme juridique et le respect des autres traditions juridiques. »

Nathalie Des Rosiers, discours prononcé à la conférence *Red Ink in the Margins*, Ottawa, le 20 février 2004

Traditions juridiques autochtones

Les collectivités autochtones du monde entier maintiennent des traditions en ce qui concerne le droit et les rapports entre les individus, notamment la gouvernance de la collectivité, de l'environnement et des châtiments. Souvent transmises de façon orale, ces traditions sous-tendent des pratiques communes appropriées et de saines décisions.

Les tribunaux canadiens ont reconnu l'importance de ces traditions dans certaines circonstances. Le droit coutumier autochtone s'applique aux questions qui concernent l'adoption, le mariage et les élections. Le pouvoir d'adopter des lois est souvent inscrit dans les ententes sur l'autonomie des peuples autochtones, notamment celles conclues avec les Nisgas et les peuples du Yukon. Ce pouvoir renvoie fréquemment aux connaissances juridiques traditionnelles. Les documents constitutionnels du Canada, dont la *Loi constitutionnelle de 1982*, protègent également les coutumes, les pratiques et les traditions inhérentes à la société autochtone.

Toutefois, il arrive souvent que les connaissances traditionnelles soient perdues, mal interprétées ou, pire encore, ignorées quand vient le temps de prendre des décisions. Comment pouvons-nous faire une place aux traditions autochtones dans notre pensée juridique? Quels outils le système juridique peut-il adopter afin de permettre l'expression de la différence dans les décisions? Quelles tensions suscite l'expression de la différence? Comment des traditions juridiques différentes peuvent-elles coexister d'une manière efficace?

Par le biais de la recherche et de la consultation, la Commission du droit du Canada examine la question de la protection et du respect des traditions juridiques autochtones, spécialement dans le contexte d'une société dont le degré de pluralisme croît sans cesse.

Dans le cadre du partenariat qu'elle a formé avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Commission du droit a recruté John Borrows comme chercheur virtuel en résidence pour l'année 2004–2005. Il rédigera un document de discussion sur ces questions.

« Il nous faut reconnaître les diverses traditions juridiques autochtones de notre pays et leur accorder la parité dans notre système juridique. De nombreuses traditions juridiques transmises oralement risquent d'être perdues si le Canada n'offre pas les outils nécessaires pour préserver la mémoire des différentes traditions juridiques autochtones. »

Mark Stevenson, commissaire, Commission du droit du Canada

Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada, en compagnie de Matthew Coon Come, ex-président de l'Assemblée des Premières Nations, de Robert F. Kennedy jr., militant environnementaliste américain, et de Mark Stevenson, commissaire, Commission du droit du Canada, lors de la conférence intitulée Gouvernance, autonomie gouvernementale et pluralisme juridique, qui s'est tenue à Gatineau (Québec), les 23 et 24 avril 2003.

La gouvernance au-delà des frontières

Les rapports que le Canada entretient avec le reste du monde acquièrent de plus en plus de visibilité, car la population est davantage sensibilisée aux questions du commerce, des droits de la personne, de l'environnement, du travail et de la sécurité à l'échelle mondiale. C'est dans ce contexte que la Commission du droit du Canada souhaite examiner la façon dont la politique canadienne influe sur le reste du monde et vice-versa.

Pour un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens, il ne suffit plus d'avoir des politiques qui soient avantageuses pour le Canada. Elles doivent l'être aussi pour la collectivité mondiale. Le cadre juridique actuel repose sur un modèle territorial de gouvernance qui est parfois mal adapté à l'évolution des valeurs canadiennes. En ce qui concerne les dossiers internationaux, les Canadiennes et les Canadiens souhaitent peut-être que la politique de leur pays aide les autres nations à accéder à la prospérité, à la justice, à la dignité et au développement durable.

Parallèlement, la mondialisation exerce sur les gouvernements des pressions en faveur de l'uniformité juridique et de la convergence sociale, culturelle et économique. Elle pose aussi les questions suivantes : Quand y a-t-il lieu d'accepter ou de rejeter les pressions internationales en faveur du respect de certaines normes? Quand devons-nous exercer notre « souveraineté » et revenir à un modèle de réglementation territorial? Les outils que nous utilisons actuellement pour protéger notre souveraineté sont-ils adaptés à nos besoins?

La Commission travaille de concert avec deux chercheurs virtuels, en l'occurrence Stephen Clarkson, de la University of Toronto, et Stepan Wood, d'Osgoode Hall, de la University of Toronto, qui approfondiront les recherches et rédigeront un document de discussion.

« Un des projets développés par la Commission du droit aborde la mondialisation dans une perspective de gouvernance. Ce projet est d'intérêt, car la mondialisation est un processus qui influe de plus en plus sur la vie quotidienne des Canadiens. À bien des égards, la mondialisation a des incidences sur l'ensemble des questions traitées par la Commission et bouleverse les concepts traditionnels de gouvernance, principalement basés sur la territorialité. »

Bernard Colas, vice-président, Commission du droit du Canada

Perspectives juridiques 2004 : le droit et la citoyenneté

Le sixième concours Perspectives juridiques annuelle avait pour thème « Le droit et la citoyenneté ». La notion de citoyenneté définit nos conceptions de démocratie et de participation à la gouvernance. Les attributs de la citoyenneté comprennent en général le droit de voter, de se porter candidat aux élections, d'avoir accès aux avantages liés à l'appartenance à une société et de participer à la vie civile de cette société. La citoyenneté est donc étroitement liée à des notions de pleine participation dans une société démocratique.

Le processus de détermination juridique de la citoyenneté n'est qu'un aspect de notre conception de la citoyenneté. Le concept de citoyenneté peut être limitatif et mener à l'exclusion lorsqu'il est conditionnel à l'appartenance à un ou à plusieurs États. Voilà qui soulève des questions touchant les liens juridiques entre la citoyenneté et le territoire. Le concept de citoyenneté continue d'être exploré dans le cadre de nombreuses disciplines qui l'évaluent en regard de ses dimensions politiques, économiques et sociales. Quelles sont les répercussions pour le concept de citoyenneté de l'évolution des notions de l'État, de frontières et de participation? Ce sont les questions soulevées par le présent concours.

La Commission du droit du Canada a attribué les contrats de recherche suivants :

- *Citoyenneté multinationale : incidences pratiques d'un modèle théorique* (Siobhan Harty, Développement des ressources humaines Canada, et Michael Murphy, Queen's University)
- *Crises de l'État social : reculs de la citoyenneté sociale?* (Michel Coutu, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal)
- *Établir un lien entre économie, sexe et citoyenneté : possibilités et limites* (Mary Condon et Lisa Philipps, Osgoode Hall Law School)
- *Citoyenneté étrangère* (Kim Barry, New York University School of Law)
- *Droit, citoyenneté et citoyenneté juridique* (Audrey Macklin, Faculté de droit, University of Toronto)
- *Interventions juridiques vis-à-vis l'invalidité : éléments d'une théorie d'incapacitoyenneté* (Richard Devlin et Dianne Pothier, Dalhousie Law School)

Rapports en évolution : la gouvernance et la liberté de choisir

L'idée de la liberté de choisir est prédominante dans notre pensée politique, sociale et juridique. A-t-on vraiment réfléchi à toutes les conséquences de cette idée? Qu'est-ce que cela veut dire pour une société de croire à la liberté de choisir et d'en faire un principe directeur de son organisation? Dans quelle mesure l'organisation du travail, du système juridique, de la famille, des loisirs, de l'espace urbain ou de la vie communautaire peut-elle vraiment refléter le principe du droit de choisir? Est-ce vraiment l'idéal à poursuivre? Quelles sont les limites de ce principe dans un monde marqué par l'inégalité?

En 2003–2004, la Commission du droit et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont invité des chercheurs à explorer l'idée de la liberté de choisir et cinq documents ont été commandés :

- *Gouvernance et co-production des services publics* (Pierre Hamel, Département de sociologie, Université de Montréal)
- *Réglementation et liberté : articulations dans le discours des acteurs. Une analyse des représentations de la régulation sociale et de la gouvernance* (Corinne Gendron, Département d'organisation et ressources humaines, Université du Québec à Montréal)
- *Reproductive Technology: Legal and Policy Choices* (Erin Nelson, Institut du droit de la santé, Faculté de droit, University of Alberta)
- *Accommodating New Forms of Evidence: Aboriginal Oral Histories in the Courts* (Andie Palmer, Département d'anthropologie, University of Alberta)
- *Law, Freedom and the City* (Mariana Valverde, Centre de criminologie, University of Toronto)

L'Institut sur la gouvernance et la Commission du droit du Canada ont formé un partenariat afin d'examiner les questions de gouvernance. Bruno Bonneville, qui exerce depuis février 2004 les fonctions d'associé principal de l'Institut, contribuera à l'examen du thème de la gouvernance autochtone. De concert avec des organisations et divers ordres de gouvernement, tant autochtones que non autochtones, il s'emploiera à élaborer des initiatives pour cet important secteur.

« Les traditions juridiques autochtones sont une source d'inspiration pour les politiques publiques. Elles enrichissent notre imaginatre juridique. À une époque où nous reconnaissons de plus en plus la diversité de l'expérience humaine et les besoins variés des populations partout sur la Terre, nous avons besoin d'outils et de notions juridiques diversifiés. C'est ce qu'apportent le pluralisme juridique et le respect des autres traditions juridiques. »

Nathalie Des Rosiers, discours prononcé à la conférence *Red Ink in the Margins*, Ottawa, le 20 février 2004

Traditions juridiques autochtones

Les collectivités autochtones du monde entier maintiennent des traditions en ce qui concerne le droit et les rapports entre les individus, notamment la gouvernance de la collectivité, de l'environnement et des châtiments. Souvent transmises de façon orale, ces traditions sous-tendent des pratiques communes appropriées et de saines décisions.

Les tribunaux canadiens ont reconnu l'importance de ces traditions dans certaines circonstances. Le droit coutumier autochtone s'applique aux questions qui concernent l'adoption, le mariage et les élections. Le pouvoir d'adopter des lois est souvent inscrit dans les ententes sur l'autonomie des peuples autochtones, notamment celles conclues avec les Nisgas et les peuples du Yukon. Ce pouvoir renvoie fréquemment aux connaissances juridiques traditionnelles. Les documents constitutionnels du Canada, dont la *Loi constitutionnelle de 1982*, protègent également les coutumes, les pratiques et les traditions inhérentes à la société autochtone.

Toutefois, il arrive souvent que les connaissances traditionnelles soient perdues, mal interprétées ou, pire encore, ignorées quand vient le temps de prendre des décisions. Comment pouvons-nous faire une place aux traditions autochtones dans notre pensée juridique? Quels outils le système juridique peut-il adopter afin de permettre l'expression de la différence dans les décisions? Quelles tensions suscite l'expression de la différence? Comment des traditions juridiques différentes peuvent-elles coexister d'une manière efficace?

Par le biais de la recherche et de la consultation, la Commission du droit du Canada examine la question de la protection et du respect des traditions juridiques autochtones, spécialement dans le contexte d'une société dont le degré de pluralisme croît sans cesse.

Dans le cadre du partenariat qu'elle a formé avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Commission du droit a recruté John Borrows comme chercheur virtuel en résidence pour l'année 2004–2005. Il rédigera un document de discussion sur ces questions.

« Il nous faut reconnaître les diverses traditions juridiques autochtones de notre pays et leur accorder la parité dans notre système juridique. De nombreuses traditions juridiques transmises oralement risquent d'être perdues si le Canada n'offre pas les outils nécessaires pour préserver la mémoire des différentes traditions juridiques autochtones. »

Mark Stevenson, commissaire, Commission du droit du Canada

Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada, en compagnie de Matthew Coon Come, ex-président de l'Assemblée des Premières Nations, de Robert F. Kennedy jr., militant environnementaliste américain, et de Mark Stevenson, commissaire, Commission du droit du Canada, lors de la conférence intitulée Gouvernance, autonomie gouvernementale et pluralisme juridique, qui s'est tenue à Gatineau (Québec), les 23 et 24 avril 2003.

La gouvernance au-delà des frontières

Les rapports que le Canada entretient avec le reste du monde acquièrent de plus en plus de visibilité, car la population est davantage sensibilisée aux questions du commerce, des droits de la personne, de l'environnement, du travail et de la sécurité à l'échelle mondiale. C'est dans ce contexte que la Commission du droit du Canada souhaite examiner la façon dont la politique canadienne influe sur le reste du monde et vice-versa.

Pour un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens, il ne suffit plus d'avoir des politiques qui soient avantageuses pour le Canada. Elles doivent l'être aussi pour la collectivité mondiale. Le cadre juridique actuel repose sur un modèle territorial de gouvernance qui est parfois mal adapté à l'évolution des valeurs canadiennes. En ce qui concerne les dossiers internationaux, les Canadiennes et les Canadiens souhaitent peut-être que la politique de leur pays aide les autres nations à accéder à la prospérité, à la justice, à la dignité et au développement durable.

Parallèlement, la mondialisation exerce sur les gouvernements des pressions en faveur de l'uniformité juridique et de la convergence sociale, culturelle et économique. Elle pose aussi les questions suivantes : Quand y a-t-il lieu d'accepter ou de rejeter les pressions internationales en faveur du respect de certaines normes? Quand devons-nous exercer notre « souveraineté » et revenir à un modèle de réglementation territorial? Les outils que nous utilisons actuellement pour protéger notre souveraineté sont-ils adaptés à nos besoins?

La Commission travaille de concert avec deux chercheurs virtuels, en l'occurrence Stephen Clarkson, de la University of Toronto, et Stepan Wood, d'Osgoode Hall, de la University of Toronto, qui approfondiront les recherches et rédigeront un document de discussion.

« Un des projets développés par la Commission du droit aborde la mondialisation dans une perspective de gouvernance. Ce projet est d'intérêt, car la mondialisation est un processus qui influe de plus en plus sur la vie quotidienne des Canadiens. À bien des égards, la mondialisation a des incidences sur l'ensemble des questions traitées par la Commission et bouleverse les concepts traditionnels de gouvernance, principalement basés sur la territorialité. »

Bernard Colas, vice-président, Commission du droit du Canada

Perspectives juridiques 2004 : le droit et la citoyenneté

Le sixième concours Perspectives juridiques annuelle avait pour thème « Le droit et la citoyenneté ». La notion de citoyenneté définit nos conceptions de démocratie et de participation à la gouvernance. Les attributs de la citoyenneté comprennent en général le droit de voter, de se porter candidat aux élections, d'avoir accès aux avantages liés à l'appartenance à une société et de participer à la vie civile de cette société. La citoyenneté est donc étroitement liée à des notions de pleine participation dans une société démocratique.

Le processus de détermination juridique de la citoyenneté n'est qu'un aspect de notre conception de la citoyenneté. Le concept de citoyenneté peut être limitatif et mener à l'exclusion lorsqu'il est conditionnel à l'appartenance à un ou à plusieurs États. Voilà qui soulève des questions touchant les liens juridiques entre la citoyenneté et le territoire. Le concept de citoyenneté continue d'être exploré dans le cadre de nombreuses disciplines qui l'évaluent en regard de ses dimensions politiques, économiques et sociales. Quelles sont les répercussions pour le concept de citoyenneté de l'évolution des notions de l'État, de frontières et de participation? Ce sont les questions soulevées par le présent concours.

La Commission du droit du Canada a attribué les contrats de recherche suivants :

- *Citoyenneté multinationale : incidences pratiques d'un modèle théorique* (Siobhan Harty, Développement des ressources humaines Canada, et Michael Murphy, Queen's University)
- *Crises de l'État social : reculs de la citoyenneté sociale?* (Michel Coutu, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal)
- *Établir un lien entre économie, sexe et citoyenneté : possibilités et limites* (Mary Condon et Lisa Philipps, Osgoode Hall Law School)
- *Citoyenneté étrangère* (Kim Barry, New York University School of Law)
- *Droit, citoyenneté et citoyenneté juridique* (Audrey Macklin, Faculté de droit, University of Toronto)
- *Interventions juridiques vis-à-vis l'invalidité : éléments d'une théorie d'incapacitoyenneté* (Richard Devlin et Dianne Pothier, Dalhousie Law School)

Rapports en évolution : la gouvernance et la liberté de choisir

L'idée de la liberté de choisir est prédominante dans notre pensée politique, sociale et juridique. A-t-on vraiment réfléchi à toutes les conséquences de cette idée? Qu'est-ce que cela veut dire pour une société de croire à la liberté de choisir et d'en faire un principe directeur de son organisation? Dans quelle mesure l'organisation du travail, du système juridique, de la famille, des loisirs, de l'espace urbain ou de la vie communautaire peut-elle vraiment refléter le principe du droit de choisir? Est-ce vraiment l'idéal à poursuivre? Quelles sont les limites de ce principe dans un monde marqué par l'inégalité?

En 2003–2004, la Commission du droit et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont invité des chercheurs à explorer l'idée de la liberté de choisir et cinq documents ont été commandés :

- *Gouvernance et co-production des services publics* (Pierre Hamel, Département de sociologie, Université de Montréal)
- *Réglementation et liberté : articulations dans le discours des acteurs. Une analyse des représentations de la régulation sociale et de la gouvernance* (Corinne Gendron, Département d'organisation et ressources humaines, Université du Québec à Montréal)
- *Reproductive Technology: Legal and Policy Choices* (Erin Nelson, Institut du droit de la santé, Faculté de droit, University of Alberta)
- *Accommodating New Forms of Evidence: Aboriginal Oral Histories in the Courts* (Andie Palmer, Département d'anthropologie, University of Alberta)
- *Law, Freedom and the City* (Mariana Valverde, Centre de criminologie, University of Toronto)

L'Institut sur la gouvernance et la Commission du droit du Canada ont formé un partenariat afin d'examiner les questions de gouvernance. Bruno Bonneville, qui exerce depuis février 2004 les fonctions d'associé principal de l'Institut, contribuera à l'examen du thème de la gouvernance autochtone. De concert avec des organisations et divers ordres de gouvernement, tant autochtones que non autochtones, il s'emploiera à élaborer des initiatives pour cet important secteur.

La transformation des rapports humains par la justice participative

En novembre 2003, le ministre de la Justice déposait au Parlement le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *La transformation des rapports humains par la justice participative.*

Ce rapport, qui est le point culminant de plusieurs années de consultations et de recherches, examine l'expérience actuelle de la justice participative au Canada. Il contient 17 recommandations qui proposent aux gouvernements, aux professionnels du droit, aux organismes communautaires et aux individus engagés dans la résolution des conflits des moyens de soutenir la mise en place de processus de justice participative axés principalement sur la participation des citoyens et des citoyennes. Il s'agit notamment de la médiation entre la victime et le délinquant, du droit familial collaboratif, des cercles de détermination de la peine et des conférences de règlement des litiges présidées par un juge.

La conception des institutions publiques soulève des difficultés, car il faut accorder aux citoyens la capacité de participer d'une manière valable au processus démocratique. Parallèlement, on observe un désengagement de la part des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de ces institutions, ainsi qu'un cynisme croissant quant à la capacité du gouvernement de répondre à des attentes légitimes. La Commission du droit du Canada estime que le développement des modèles de justice participative est compatible avec les modèles de gouvernance axés sur le citoyen. Les modes de justice participative permettent aux citoyens et aux citoyennes de participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. En ce sens, ils contribuent à une saine démocratie.

« La justice participative place les personnes touchées par un conflit au centre du processus de résolution », a déclaré Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada. « Grâce à leur participation au processus, ces personnes peuvent exercer un certain contrôle sur celui-ci et contribuer d'une manière non accusatoire à élaborer une solution originale à leur conflit. »

Quelques recommandations

- Les gouvernements devraient continuer de fournir activement des processus participatifs de résolution des conflits dans leurs institutions, dans leurs litiges avec les citoyens et dans la prestation des services de règlement des conflits, notamment dans l'appareil judiciaire et les tribunaux administratifs.
- Les gouvernements devraient encourager les centres de recherche et d'excellence à travailler en partenariat avec les collectivités afin d'élaborer des pratiques exemplaires en matière de justice participative, y compris des cadres d'évaluation.

L'essentiel des recommandations consiste en 12 principes directeurs devant guider la conception de modèles de justice participative.

Le rapport est offert par voie électronique à www.cdc.gc.ca ou en communiquant avec la Commission du droit.

> *« Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent pouvoir choisir entre plusieurs modes de résolution des conflits, et nombre d'entre eux veulent avoir la possibilité de participer activement au processus de résolution. La Commission croit que la justice participative, en mettant l'accent sur le rétablissement des rapports interpersonnels par le dialogue et sur l'acceptation par les parties de solutions qu'elles ont elles-mêmes élaborées, répond à ce besoin. Le défi, selon la Commission, consiste à faire en sorte que les gouvernements et les institutions civiques puissent trouver des façons de soutenir la justice participative sans en restreindre le potentiel innovateur. »*
>
> Sommaire, *La transformation des rapports humains par la justice participative*

« Avec la mise en place d'un nombre suffisant de mesures de protection, les processus participatifs peuvent convenir à tous les types de conflits, qu'ils soient d'ordre monétaire, inpartites ou multipartites, privés ou publics, de nature pénale ou civile, et à tous les types de collectivités, qu'elles soient urbaines ou rurales, autochtones ou allochtones. »

Sommaire, *La transformation des rapports humains par la justice participative*

Douze principes directeurs pour la conception de processus participatifs

- **Intervention précoce.** Plus l'intervention est précoce, plus grandes sont les chances que le conflit s'atténue.
- **Accessibilité.** Les processus participatifs doivent être facilement accessibles, conviviaux et ne pas présenter un caractère trop bureaucratique.
- **Caractère volontaire.** Il s'agit d'un élément fondamental de tout processus participatif.
- **Préparation soignée.** Les participants doivent recevoir une information suffisante avant chacune des étapes d'un processus.
- **Occasions de dialogue direct.** Un des principaux objectifs de la conception de processus participatifs consiste à permettre le dialogue direct.
- **Défense et soutien.** La conception du programme doit faire clairement une place aux personnes qui apportent défense et soutien et leur assurer un rôle fonctionnel.
- **Confidentialité.** Idéalement, la confidentialité doit faire l'objet de discussions aux stades de l'accueil et de la préparation.
- **Équité.** Les résultats doivent tenir compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre les besoins des participants, de la collectivité et de l'État.
- **Pertinence et réalisme des résultats.** Les résultats doivent être pertinents, réalistes et, si possible, durables.
- **Effet systémique.** Les processus participatifs laissent aux personnes impliquées dans un conflit et à leur collectivité le soin de prendre des décisions.
- **Efficience.** Les processus participatifs doivent témoigner de leur efficience.
- **Souplesse et adaptabilité.** Les programmes doivent favoriser l'adaptabilité et le respect de la situation propre à chaque conflit.

Médiation de quartier : deux expériences citoyennes

La médiation de quartier constitue une façon de résoudre les conflits avant qu'ils ne soient portés devant les tribunaux. Elle peut également renforcer le tissu social en favorisant le dialogue entre les citoyens. De concert avec l'Office national du film du Canada, la Commission du droit du Canada examine la médiation de quartier dans un DVD publié récemment.

Médiation de quartier : deux expériences citoyennes, qui a été filmé à Sherbrooke et à Longueuil (Québec), constitue un outil de référence idéal pour les groupes, les associations et les particuliers engagés dans la médiation. Le film aborde tous les aspects du sujet, depuis la formation des bénévoles jusqu'aux opérations de relations publiques, en passant par les séances de médiation, tout en offrant une analyse des méthodes et des résultats. Le document offre des pistes d'exploration plutôt qu'un modèle d'approche rigide. Le DVD a de multiples applications, notamment la formation des médiateurs bénévoles et la promotion de la médiation de quartier.

Médiation de quartier : deux expériences citoyennes a été réalisé par Stéphane Drolet dans le cadre du *Projet citoyen* de l'Office national du film, programme visant à mettre des moyens pratiques à la disposition des Canadiennes et des Canadiens.

On peut se procurer le DVD auprès de l'Office national du film à www.onf.ca ou en composant le 1 800 267-7710 ou de la Commission du droit.

« Avec la mise en place d'un nombre suffisant de mesures de protection, les processus participatifs peuvent convenir à tous les types de conflits, qu'ils soient d'ordre monétaire, bipartites ou multipartites, privés ou publics, de nature pénale ou civile, et à tous les types de collectivités, qu'elles soient urbaines ou rurales, autochtones ou allochtones. »

Sommaire, *La transformation des rapports humains par la justice participative*

Douze principes directeurs pour la conception de processus participatifs

- **Intervention précoce.** Plus l'intervention est précoce, plus grandes sont les chances que le conflit s'atténue.
- **Accessibilité.** Les processus participatifs doivent être facilement accessibles, conviviaux et ne pas présenter un caractère trop bureaucratique.
- **Caractère volontaire.** Il s'agit d'un élément fondamental de tout processus participatif.
- **Préparation soignée.** Les participants doivent recevoir une information suffisante avant chacune des étapes d'un processus.
- **Occasions de dialogue direct.** Un des principaux objectifs de la conception de processus participatifs consiste à permettre le dialogue direct.
- **Défense et soutien.** La conception du programme doit faire clairement une place aux personnes qui apportent défense et soutien et leur assurer un rôle fonctionnel.
- **Confidentialité.** Idéalement, la confidentialité doit faire l'objet de discussions aux stades de l'accueil et de la préparation.
- **Équité.** Les résultats doivent tenir compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre les besoins des participants, de la collectivité et de l'État.
- **Pertinence et réalisme des résultats.** Les résultats doivent être pertinents, réalistes et, si possible, durables.
- **Effet systémique.** Les processus participatifs laissent aux personnes impliquées dans un conflit et à leur collectivité le soin de prendre des décisions.
- **Efficience.** Les processus participatifs doivent témoigner de leur efficience.
- **Souplesse et adaptabilité.** Les programmes doivent favoriser l'adaptabilité et le respect de la situation propre à chaque conflit.

Médiation de quartier : deux expériences citoyennes

La médiation de quartier constitue une façon de résoudre les conflits avant qu'ils ne soient portés devant les tribunaux. Elle peut également renforcer le tissu social en favorisant le dialogue entre les citoyens. De concert avec l'Office national du film du Canada, la Commission du droit du Canada examine la médiation de quartier dans un DVD publié récemment.

Médiation de quartier : deux expériences citoyennes, qui a été filmé à Sherbrooke et à Longueuil (Québec), constitue un outil de référence idéal pour les groupes, les associations et les particuliers engagés dans la médiation. Le film aborde tous les aspects du sujet, depuis la formation des bénévoles jusqu'aux opérations de relations publiques, en passant par les séances de médiation, tout en offrant une analyse des méthodes et des résultats. Le document offre des pistes d'exploration plutôt qu'un modèle d'approche rigide. Le DVD a de multiples applications, notamment la formation des médiateurs bénévoles et la promotion de la médiation de quartier.

Médiation de quartier : deux expériences citoyennes a été réalisé par Stéphane Drolet dans le cadre du *Projet citoyen* de l'Office national du film, programme visant à mettre des moyens pratiques à la disposition des Canadiennes et des Canadiens.

On peut se procurer le DVD auprès de l'Office national du film à ou en composant le 1 800 267-7710 ou de la Commission du droit.

En quête de sécurité

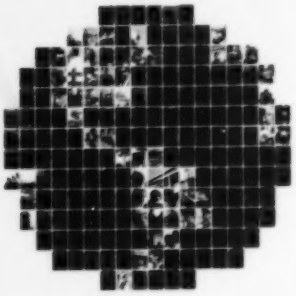

L'une des caractéristiques des États démocratiques libéraux, c'est que le gouvernement, par son monopole sur les moyens de coercition, assume la responsabilité de la sécurité, habituellement par la création de services de police étatisés. Au cours des deux dernières décennies, toutefois, les liens entre les services de police et l'État se sont peu à peu relâchés. Aujourd'hui, l'État demeure un joueur important dans la réglementation des services de police, mais il n'est plus le seul acteur institutionnel à offrir des garanties aux citoyens et aux citoyennes en matière de sécurité. Il existe maintenant un éventail d'organisations de police privées, dont des entreprises de sécurité, des compagnies d'assurances, des comptables judiciaires et des services de sécurité industrielle internes. Ces organismes jouent un rôle qui dépasse la simple protection de la propriété privée. Ils sont activement engagés dans le maintien de l'ordre ainsi que dans les enquêtes et la prévention du crime dans les lieux publics.

En 2003–2004, la Commission du droit du Canada a poursuivi ses consultations et ses recherches liées à son projet *En quête de sécurité*.

De plus, le reporter canadien David Cayley a produit une série radiophonique d'une durée de dix heures intitulée *In Search of Security*. Diffusée à l'échelle du pays dans le cadre de l'émission *Ideas* de la radio de la CBC en février et en mars 2004, cette série repose sur des entrevues et des enregistrements réalisés durant le colloque intitulé *En quête de sécurité : Un colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité*, que la Commission du droit du Canada a parrainé en 2003. On peut obtenir le cédérom ainsi que la transcription des textes de la série en communiquant avec la CBC à www.cbc.ca/ideas.

La frontière entre le public et le privé : perspectives nouvelles

La Commission du droit du Canada a publié en janvier 2004 le second volume de sa série Perspectives juridiques, intitulé *La réforme du droit et la frontière entre le public et le privé*.

Regroupant six essais sur la façon dont la séparation entre le public et le privé influence le droit et la réforme et pose un défi par rapport à ceux-ci, le volume renferme une introduction rédigée par Nathalie Des Rosiers, présidente de la Commission du droit du Canada. Les sujets sont les suivants : emploi rémunéré et personnes non rémunérées qui assurent des soins, biotechnologie et normes environnementales volontaires.

On peut se procurer le volume auprès des Presses de l'Université Laval à www.ulaval.ca/pul ou en composant le 1 800 859-7474.

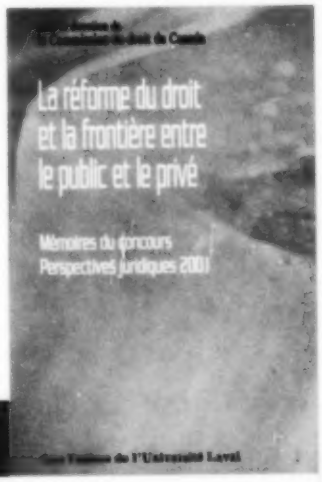

Contenu

- *Introduction* (Nathalie Des Rosiers)
- *Il n'y a qu'un travailleur. Vers l'intégration juridique de l'emploi rémunéré et des personnes non rémunérées qui assurent des soins* (Lisa Philipps)
- *Les besoins privés et l'espace public : la politique, la pauvreté et la réglementation contre les mendiants dans les municipalités canadiennes* (Damian Collins et Nicholas Blomley)
- *Vie privée : la biotechnologie et la frontière entre le public et le privé* (Nathan Brett)
- *L'envahissement de la publicité : les réseaux numériques et la privatisation de l'espace public* (Darin Barney)
- *La révolution verte est-elle diluée? Les normes environnementales volontaires, le droit public et l'autorité du privé au Canada* (Stepan Wood)
- *L'émergence des associations identitaires dans les rapports collectifs de travail* (Christian Brunelle)

Capitaliser le savoir

Le crédit garanti permet de réduire les coûts de transaction rattachés aux emprunts, ce qui favorise l'activité économique. Dans le passé, le droit qui régissait le crédit garanti a dû s'adapter aux transformations de l'économie. Les biens-fonds ont été l'un des premiers types de biens utilisés comme gages, mais lorsque l'économie est passée d'une économie agraire à une économie de fabrication, les biens offerts en garantie sont passés des biens-fonds aux biens mobiliers, tels l'équipement et l'inventaire, et d'actifs tangibles à des actifs intangibles, tels les comptes de débiteurs. Nous vivons présentement une nouvelle transformation de notre économie : la propriété intellectuelle prend de plus en plus d'importance, et nous tentons de soutenir une économie du savoir qui soit compétitive.

Il n'est donc pas surprenant qu'une pression accrue se fasse sentir pour améliorer le cadre des crédits garantis fondés sur les droits de propriété intellectuelle. Ce ne sont pas seulement les secteurs d'entreprises technologiques qui profiteraient de cette modification. En effet, la plupart des entreprises modernes, tant du domaine de la fabrication que du secteur des services, détiennent des biens variés liés à la propriété intellectuelle, depuis les logiciels commerciaux jusqu'aux droits de licence.

Le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *Capitaliser le savoir : Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle* porte sur les modifications juridiques et institutionnelles requises pour faciliter les prêts garantis fondés sur les droits de propriété intellectuelle.

Le rapport est offert par voie électronique à www.cdc.gc.ca/fr/themes/er/fsi/fsi_main.asp ou en communiquant avec la Commission du droit.

Recommandations de *Capitaliser le savoir*

- Le Parlement devrait réformer le cadre qui régit les droits de propriété intellectuelle fédéraux pour pouvoir réduire l'incertitude juridique qui est liée au fait de prendre ces droits comme garantie.
- Les systèmes d'enregistrement des droits de propriété intellectuelle fédéraux devraient être restructurés pour s'assurer qu'ils permettent une recherche en ligne dans la chaîne de titres de tous les droits de propriété intellectuelle qui est fiable et à jour.
- Les gouvernements devraient encourager le développement des expertises en évaluation des droits de propriété intellectuelle et faciliter l'émergence de meilleures pratiques dans ce domaine.
- L'Association du Barreau canadien, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, les facultés de droit, et les facultés de gestion et les barreaux provinciaux devraient soutenir le développement de cours et de matériel éducatif en matière de sûretés relatives aux droits de propriété intellectuelle et promouvoir le développement d'expertise en droit commercial et propriété intellectuelle.

« Le crédit garanti constitue une forme de prêt efficace qui peut réduire le coût des opérations et stimuler l'activité économique. Sa mise en place doit toutefois se faire dans un cadre juridique adéquat. »

Roderick J. Wood, commissaire,
Commission du droit du Canada

« Au Canada, rares sont les travailleurs indépendants qui se conforment au type idéal d'entrepreneuriat, car la plupart sont dépendants d'un point de vue économique de la vente de leur travail. Il n'est donc pas exact de présumer que tous les travailleurs indépendants sont des entrepreneurs. En fait, au Canada, la majorité d'entre eux ressemblent plus à des salariés qu'à des entrepreneurs. »

Le concept idéal de l'emploi : la marginalisation des travailleurs, Judy Fudge, Eric Tucker et Leah F. Vosko

Améliorer le droit régissant les transactions garanties au Canada — La *Loi sur les banques*

La disponibilité du crédit revêt une importance cruciale pour notre économie. Si les entreprises devaient compter sur leurs propres liquidités pour financer leurs projets actuels et futurs, il leur faudrait réduire grandement leurs activités.

Bien que toutes les provinces et tous les territoires du Canada aient adopté un régime moderne d'opérations garanties, il y a des secteurs où le droit des opérations garanties est absolument inadéquat. Celui qui, selon la plupart des spécialistes, suscite les préoccupations les plus pressantes, concerne les rapports entre le régime provincial d'opérations garanties et les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives aux garanties. Au Canada, les banques peuvent accepter des sûretés provinciales pour garantir leurs prêts. Elles peuvent aussi se prévaloir d'un mécanisme fédéral spécial offert uniquement aux banques. L'existence de ces deux régimes d'opérations garanties engendre une grande incertitude qui réduit l'efficacité du droit régissant les opérations garanties au Canada.

Dans le cadre de la stratégie sur le droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, la Commission du droit étudie la possibilité de demander l'abrogation des dispositions de la *Loi sur les banques* relatives aux garanties, afin de moderniser le droit commercial au Canada.

Travailler, oui mais... Le droit du travail au boulot

Le travail constitue un élément essentiel de la vie de la plupart des gens. Nous travaillons afin de combler nos besoins matériels, mais le travail peut également constituer une activité significative et utile en soi.

Un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes exercent un travail qui s'écarte du modèle traditionnel de l'emploi stable à temps plein. Un nombre élevé de Canadiens et de Canadiennes ont un travail pouvant être qualifié d'irrégulier (emploi à temps partiel, pour une durée déterminée, temporaire, occasionnel ou autonome). Or, un emploi régulier demeure le critère d'admissibilité à de multiples avantages, mesures de protection et droits liés à l'emploi, et le fait de ne pas y avoir accès place certains Canadiens et Canadiennes dans une situation de vulnérabilité. De plus, alors que beaucoup de travailleurs occupant des emplois peu rémunérés sont admissibles à des droits et à des avantages, ils ne sont pas en mesure de s'en servir pour réduire leur vulnérabilité sur le plan professionnel. En outre, différents éléments tendent à démontrer qu'un nombre croissant de Canadiens et de Canadiennes se tournent vers l'économie au noir ou informelle pour combler leurs besoins économiques.

La Commission du droit rédige actuellement un document de discussion qui traite de la vulnérabilité des travailleurs ainsi que des différentes possibilités de réforme du droit et des politiques. On s'attend à ce que la Commission entreprenne des consultations pancanadiennes sur la réforme du droit et les lois du travail à l'automne 2004.

La Commission du droit du Canada a financé des travaux de recherche qui ont permis d'examiner la façon dont le travail dans le métier du sexe se vit et s'organise. Les chercheurs ont ensuite déterminé les ressources juridiques, sociales et économiques qui permettraient aux personnes qui pratiquent ce métier de résister plus efficacement aux aspects oppressants de leur travail.

La Commission du droit coparraine une recherche avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Deux projets de recherche permettront d'examiner l'accès des travailleurs aux droits et aux avantages liés à l'emploi, ainsi que les questions se rapportant aux travailleurs occupant des emplois peu rémunérés. Le premier projet traitera des moyens actuels permettant de donner accès aux droits et aux avantages liés à l'emploi, de même qu'il donnera lieu à un examen des différents mécanismes de rechange auxquels il est possible d'avoir recours pour offrir une protection aux travailleurs qui n'en ont pas. La recherche sur les travailleurs occupant des emplois peu rémunérés abordera les diverses questions liées à ce type d'emplois, notamment la durée d'occupation de ces emplois, le pourcentage de travailleurs qui ont accès aux avantages liés à l'emploi et les secteurs dans lesquels les emplois peu rémunérés sont concentrés.

La Commission du droit du Canada parraine le concours Roderick A. Macdonald à l'intention des élèves des écoles secondaires. Le thème de cette année était « Travailler, oui mais... créer un climat de travail favorable ». Le concours offre des prix en argent pour des exposés littéraires ou artistiques en français ou en anglais. Le nom des gagnants sera annoncé en juin 2004.

Une question d'âge

Les rapports entre les générations sont structurés par notre conception de l'âge et des responsabilités et activités qui conviennent aux âges. L'âge sert souvent de critère en droit au Canada. Nombre de lois canadiennes se fondent sur l'âge pour prescrire l'admissibilité à des programmes ou avantages et imposer des obligations ou des restrictions. Citons à titre d'exemple l'âge électoral, la retraite obligatoire, le consentement aux soins de santé et les tarifs d'assurance. Les rapports entre les générations se transforment, puisque les Canadiens et les Canadiennes vivent plus longtemps et font des choix de vie et de carrière qui sont de plus en plus diversifiés.

La Commission du droit du Canada a publié en février 2004 un document de discussion sur les rapports intergénérationnels. Dans *Une question d'âge : Les rapports entre les générations et le droit*, la Commission demande si l'âge demeure un critère légitime ou si l'adoption d'un critère différent pourrait mieux soutenir les choix des citoyens et des citoyennes et promouvoir des rapports plus sains entre les générations. Il peut y avoir certains cas où il serait plus sensé d'examiner les besoins financiers, les capacités mentale et physique ou la situation d'emploi. On y fait valoir qu'une société préoccupée par l'équité et l'égalité doit rejeter les stéréotypes dépassés au sujet des enfants, des jeunes et des aînés. Les lois qui peuvent refléter ces hypothèses et stéréotypes devraient être modernisées de façon à ce que tous les citoyens puissent être traités avec dignité et respect, comme des participants à part entière à la société.

En plus de leur injustice possible, les lois fondées sur l'âge peuvent élargir involontairement l'écart entre les jeunes et les aînés. La catégorisation en fonction de l'âge ne tient souvent pas compte des différences au sein d'une génération et des similitudes entre les générations; les rapports intergénérationnelles peuvent être mieux servis par le rejet de catégorisations rigides et la reconnaissance de l'incidence des différentes lois et politiques sur le soutien et les contributions réciproques entre les générations. Est-ce que la reconnaissance du fait que les gens sont interdépendants à différents degrés tout au long de leur vie favoriserait des relations plus saines entre les générations? Est-ce que l'utilisation de critères autres que l'âge faciliterait l'atteinte des objectifs des gouvernements et limiterait les cas où la loi impose à un groupe une plus grande dépendance par rapport à un autre? Est-ce que les lois ou leur administration créent des obstacles à la participation de certains groupes? Est-ce que l'utilisation d'autres critères ou d'autres démarches imposerait un fardeau trop lourd au système? Est-ce que la loi peut appuyer les choix que font les citoyens et les citoyennes et s'adapter au rythme auquel ils effectuent les différentes transitions que la vie comporte? Telles sont quelques-unes des questions dont traite le document.

Le document de discussion est offert par voie électronique à www.cdc.gc.ca ou en communiquant avec la Commission du droit.

« Le gouvernement devrait promouvoir l'égalité entre les générations et offrir des possibilités égales aux personnes de tous les âges, qu'il s'agisse du droit de conduire un véhicule, du droit de vote ou des possibilités d'emploi. »

Adwoa Asante, 11e année, Ascension of Our Lord Secondary School, Mississauga (Ontario)

Concours Roderick A. Macdonald 2002–2003

En 2002–2003, le thème du concours d'arts et de littérature à l'intention des élèves du secondaire était « Une question d'âge ». Quatorze élèves ont reçu un prix et douze autres, une mention honorable.

Langue anglaise

Littérature

Premier prix (500 $)
Melissa Yakimyshyn
Lethbridge Collegiate Institute
Lethbridge (Alberta)
Journal

Deuxième prix (350 $)
Annalisa Falco
St. Francis Xavier Secondary School
Mississauga (Ontario)
Dissertation : *Age Is Just A Number*

Troisième prix (200 $)
Andrea Goodyer
Cole Harbour District High School
Cole Harbour (Nouvelle-Écosse)
Document de recherche :
Does Age Matter?

Arts

Premier prix (500 $)
Alyssa Pallett et Raj Modi
Ancaster High School
Ancaster (Ontario)
Vidéo

Deuxième prix (350 $)
Shusmita Sharma
Father Michael McGivney
Catholic Academy
Markham (Ontario)
Affiche

Troisième prix (200 $)
Yu-Chi Kuo
Ancaster High School
Ancaster (Ontario)
Sculpture

Langue française

Littérature

Premier prix (500 $)
Christine Carpentier
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Journal de réflexion

Deuxième prix (350 $)
Alain Henry et Eric Miron
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Chanson : *Une émotion*

Troisième prix (200 $)
Jacklyn Mantha
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Poème : *Ma meilleure amie*

Arts

Premier prix (500 $)
Jillian Doucet
École secondaire de Par-en-Bas
Tusket (Nouvelle-Écosse)
Sculpture

Deuxième prix (350 $)
Daphne Viau
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Affiche

Troisième prix (200 $)
Aline Pelland
École secondaire catholique l'Horizon
Val Caron (Ontario)
Affiche

Au-delà de la conjugalité

Le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *Au-delà de la conjugalité : La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes* continue de susciter beaucoup d'intérêt. Au printemps de 2004, la Commission du droit a été invitée à présenter le rapport à l'occasion d'une conférence sur le droit de la famille qui se déroulait en Afrique du Sud.

La commission sud-africaine de réforme du droit a récemment publié un document de discussion sur les unions libres qui s'inspire largement des travaux de la Commission du droit du Canada. Le rapport a été cité par un certain nombre de commissions et de tribunaux et différents documents de recherche produits au Canada et à l'étranger le passent en revue.

Qu'est-ce qu'un crime?

Un agent de police intercepte un automobiliste qui ne porte pas sa ceinture de sécurité. Le vérificateur d'une entreprise met en doute certaines pratiques comptables. Une enseignante amène ses élèves à discuter de mesures anti-taxage. Un homme encourage un ami à cesser de fumer. Des articles de journal mettent en garde contre l'incidence croissante de l'obésité chez les enfants.

Dans la société, d'innombrables exemples illustrent notre façon d'encourager et de récompenser certains types de comportement, tandis qu'on en rejette d'autres, allant même jusqu'à les criminaliser. Chaque jour, différentes personnes et différents groupes de la société s'efforcent de comprendre les comportements qu'ils considèrent comme nuisibles ou problématiques, voire criminels. Parfois, le comportement est suffisamment grave pour justifier une intervention formelle, comme le recours à une réglementation gouvernementale ou au droit pénal, alors qu'en d'autres occasions, il n'y a pas de réaction formelle. On peut décider plutôt de ne pas intervenir ou de résoudre un problème particulier au moyen de mécanismes informels. La façon dont nous comprenons et définissions divers comportements détermine en partie si nous les jugeons indésirables et si nous emploierons une ou plusieurs stratégies d'intervention par rapport à eux.

En mars 2003, la Commission du droit publiait un document de discussion intitulé *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix*. Ce document avait pour but de susciter un débat sur un ensemble de stratégies pour faire face aux comportements indésirables, y compris la décision de recourir à une ou plusieurs stratégies, et les conséquences de nos décisions. Pourquoi qualifions-nous certains comportements de criminels? Pourquoi avons-nous recours au droit pénal pour contrer certains comportements et non pas d'autres? Le recours au droit pénal est-il toujours nécessaire? Est-ce toujours le mode d'intervention le plus efficace? Sinon, les autres types d'intervention, qu'ils soient publics ou privés, peuvent-ils nous satisfaire? Quels sont les dangers du recours à tel ou tel mode d'intervention?

Dans le but de poursuivre le travail accompli grâce au projet *Qu'est-ce qu'un crime?*, la Commission du droit du Canada a financé six études de cas multidisciplinaires dans le cadre desquelles on examinera les facteurs qui font partie de la définition de comportement indésirable ou criminel ainsi que les moyens et les techniques que l'on utilise afin d'aborder certains comportements. Les rapports suivants seront disponibles à l'automne 2004 :

- *La fraude médicale et la surfacturation* (Joan Brockman, École de criminologie, Simon Fraser University)
- *La fraude contre l'aide sociale* (Joe Hermer, Division des sciences sociales, University of Toronto at Scarborough, Janet Mosher, Osgoode Hall Law School, York University)
- *La confidentialité des renseignements* (Eric Ward)
- *Les jeux de hasard* (Colin S. Campbell, Département de criminologie, Douglas College, Gary J. Smith, G. Smith Consulting, Tim Hartnagel, Département de sociologie, University of Alberta)
- *L'exploitation des ressources par les Autochtones* (Lisa D. Weber, programme de droit des Autochtones, Faculté de droit, University of Alberta, Cora Weber-Pillwax, éducation des Premières Nations, Faculté de l'éducation, University of Alberta)
- *La civilité et l'ordre ou le désordre dans les quartiers urbains* (Frédéric Lemieux, École de criminologie, Université de Montréal)

« Au fil des ans, les universitaires et le gouvernement nous ont mis en garde contre les écueils d'une confiance excessive dans le droit pénal comme moyen de traiter des problèmes sociaux complexes. Dans bien des cas, nous pensons que les solutions qu'offre le droit pénal assureront notre protection et notre sécurité. Bien souvent, cependant, il y a un fossé entre ce qu'on attend du droit pénal et ce que la détermination du caractère criminel d'un comportement et la lutte contre ce comportement criminel peuvent accomplir. »

Sommaire, *Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix*

« Quel est l'objectif du droit criminel dans la société canadienne contemporaine? Est-ce de protéger les droits des citoyens, d'assurer l'ordre ou la paix sociale, de protéger l'activité économique et les marchés, d'assurer une justice distributive? Je soutiens pour ma part que le droit criminel vise à protéger et à promouvoir la confiance sociale. J'estime que la notion de confiance renferme un idéal qui est à la fois suffisamment important sur le plan moral pour justifier d'en assurer la protection au moyen du droit criminel coercitif et adéquat, d'un point de vue descriptif, pour constituer l'élément unificateur de nos pratiques de droit criminel. »

Susan Dimock, Département de philosophie, York University

Programme Chercheur virtuel en résidence

Le Programme Chercheur virtuel en résidence est une initiative conjointe de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Visant à promouvoir la recherche multidisciplinaire sur la réforme du droit, il contribue au resserrement des liens entre les universitaires, la Commission du droit et les responsables de l'élaboration des politiques en apportant une aide à des personnes qui effectuent des recherches sociojuridiques innovatrices. Dans le cadre de cette initiative, la Commission du droit recrute des chercheurs pour des périodes de huit mois.

Cette année, la Commission a recruté deux chercheurs virtuels en résidence afin d'approfondir la recherche liée à son projet *Travailler, oui mais...*

Leah F. Vosko produit pour la Commission un rapport de recherche dans lequel elle examine les efforts qui sont déployés à l'échelle internationale pour remanier les systèmes de protection sociale et professionnelle dans le but d'améliorer la situation des travailleurs qui ne bénéficient pas d'une protection adéquate.

Michael Smith procède à une analyse quantitative de l'incidence et de la persistance de la vulnérabilité économique sur le marché canadien du travail.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Commission du droit invitera les intéressés à soumettre leur candidature dans le but de combler les trois postes de chercheurs virtuels en résidence afin de leur permettre de réaliser des travaux sur les sujets suivants :

- Qu'est-ce qu'un crime?
- La confidentialité des renseignements et le droit du consentement
- L'avenir de la réforme du droit

« À titre d'universitaire, le Programme Chercheur virtuel en résidence a été une expérience inoubliable. Ce programme m'a donné une nouvelle perspective relativement au rapport entre la recherche académique et la politique. En outre, le programme m'a fourni l'occasion de voir le processus de réforme du droit d'un angle nouveau. »

George Rigakos, Département de droit, Carleton University, chercheur virtuel en résidence, 2001–2002

Lauréats du concours Chercheur virtuel en résidence

2001–2002	George Rigakos, Département de droit, Carleton University
2002–2003	Julie Macfarlane, Osgoode Hall Law School, York University
	William Bogart, Faculté de droit, University of Windsor
2003–2004	Leah F. Vosko, Chaire de recherche du Canada en économie politique féministe, York University
	Michael Smith, Département de sociologie, McGill University
2004–2005	John Borrows, Faculté de droit, University of Victoria
	Stepan Wood, Osgoode Hall Law School, York University
	Stephen Clarkson, Faculté des sciences politiques, University of Toronto

Consultations, réunions et conférences

Réforme électorale

3 avril 2003
Toronto

Présentation, Churchill Society for the Advancement of Parliamentary Democracy

26 avril 2003
Ottawa

Présentation à l'assemblée annuelle du Mouvement pour la représentation équitable au Canada

29 avril 2003
Edmonton

Consultation sur la réforme électorale, commanditée conjointement avec le Centre for Constitutional Studies

30 avril 2003
Calgary

Consultation sur la réforme électorale, commanditée conjointement avec la Canada West Foundation et la Sheldon M. Chumir Foundation for Ethics in Leadership

21 mai 2003
Vancouver

Voter Apathy: Is the System Broke?, forum organisé par le Conseil de l'unité canadienne, le Centre de recherche et d'information sur le Canada et le service des études permanentes de la University of British Columbia, et commandité conjointement par le Vancouver Sun et la Commission du droit

2 juin 2003
Ottawa

Assemblée annuelle de l'Association canadienne des ex-parlementaires

30 septembre 2003
Toronto

Ready, Set, Vote!, présenté par YouCAN!, forum pour les jeunes en partenariat avec la Commission du droit, le Toronto Youth Cabinet, la ville de Toronto et Élections Canada

31 octobre 2003
Ottawa

Women's Representation in the House of Commons: vox populix. Forum commandité conjointement par le Centre de recherche sur Femmes et politique de l'Université d'Ottawa et la Commission du droit

La gouvernance au-delà des frontières

30 avril au 2 mai 2003
Montréal

Panel au symposium international intitulé Équité, efficience ou éthique? Les codes de conduite et la régulation sociale de l'entreprise mondialisée

3 juin 2003
Ottawa

Table ronde sur la biotechnologie et la gouvernance intitulée Connecting Biotech and Global Human Needs et organisée par l'Institut sur la gouvernance

19 et 20 septembre 2003
Toronto

Rencontre de la McMaster University et de la University of Toronto sur la mondialisation et l'autonomie

29 octobre 2003
Ottawa

Table ronde avec Ursula Wynhoven du Bureau du Pacte mondial des Nations Unies

30 octobre 2003
Ottawa

Table ronde intitulée La conscience sociale des entreprises : mythe ou réalité?

Traditions juridiques autochtones

23 et 24 avril 2003
Gatineau

Gouvernance, autonomie gouvernementale et pluralisme juridique

20 février 2004
Ottawa

Présentation, Red Ink in the Margins: Indigenous Law, Canadians and Current Legal Issues

27 et 28 février 2004
Banff

Atelier de l'Association du Barreau Autochtone sur la création des cours autochtones

13 mars 2004
Calgary

Présentation, conférence intitulée Residential School Legacy: Is Reconciliation Possible?

24 et 25 mars 2004
Halifax

Conférence sur les questions autochtones, en partenariat avec le ministère de la Justice du Canada

Justice participative

22 mai 2003
Québec

Présentation, Société de criminologie du Québec

1er au 4 juin 2003
Vancouver

Pratiques exemplaires en matière de justice réparatrice: un point de vue international

22 et 23 juin 2003
Vienne

Rencontre du groupe d'experts des Nations Unies sur les normes en matière de justice réparatrice

17 novembre 2003
Ottawa

Lancement de la Semaine de la justice réparatrice

19 novembre 2003
Montréal

Présentation dans le cadre du festival international du film documentaire d'une réalisation intitulée Médiation de quartier : deux expériences citoyennes

19 novembre 2003
Laval

Prix de la Justice réparatrice 2003

20 novembre 2003
Laval

Dialogue sur la Justice réparatrice

21 novembre 2003
Winnipeg

Lancement du programme Négocier la justice en toute sécurité

25 février 2004
Ottawa

Journée de réflexion sur les méthodes alternatives de résolution de conflit avec les Autochtones, avec le ministère de la Justice du Canada

20 au 23 mars 2004
Montréal

Conférence de l'Association du Barreau Autochtone intitulée Hate and Racism – Seeking Solutions

Sécurité

27 au 30 juillet 2003
Washington

Conférence sur la politique nationale et l'évaluation par la National Institute of Justice

28 au 31 octobre 2003
San Antonio

Conférence annuelle de l'International Association of Security and Investigative Regulators

25 au 28 mars 2004
Montréal

7e Conférence nationale du « Metropolis »

Capitaliser le savoir

12 au 14 mai 2003
Fredericton

Présentation, Canadian Conference on Personal Property Security Law

10 au 14 août 2003
Fredericton

Présentation, conférence annuelle, La conférence pour l'harmonisation des lois au Canada

17 et 18 octobre 2003
Toronto

Présentation, 33e atelier annuel sur le droit commercial et le droit de la consommation, Faculté de droit, University of Toronto

22 octobre 2003
Ottawa

Réunion sur les sûretés en matière de propriété intellectuelle, ministère de la Justice du Canada

Janvier et février 2004
Consultations avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada, Industrie Canada et la Chambre de commerce du Canada

4 février 2004
Calgary

Présentation au sujet de Capitaliser le savoir et de la *Loi sur les banques*

Travail

17 juin 2003
Ottawa

Table ronde sur les travailleurs vulnérables sur le marché du travail au Canada, organisée conjointement par la Commission du droit et les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

21 août 2003
Ottawa

Atelier et consultation sur les jeunes travailleurs au Summer Law Institute du réseau ontarien d'éducation juridique

7 janvier 2004
Ottawa

Table ronde des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques sur les travailleurs vulnérables

11 mars 2004
Vancouver

Conférence publique intitulée Precarious Work: Time, Place and Social Relations, commanditée conjointement avec les City Programs, Simon Fraser University

Une question d'âge

4 septembre 2003
Ottawa

Atelier d'experts sur l'Équité intergénérationnelle des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

7 novembre 2003
Toronto

Table ronde sur l'Équité intergénérationnelle des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

13 au 16 novembre 2003
Edmonton

Atelier et consultation sur Une question d'âge à la Quatrième conférence internationale sur la pacification et la résolution de conflit de YouCAN!

3 février 2004
Ottawa

L'âge est-il un concept suranné?, Conférence Marlene Cano, Faculté de droit, Université d'Ottawa

25 février 2004
Ottawa

Une société pour tous les âges, lancement du document de discussion, forum public et discussion entre experts

Qu'est-ce qu'un crime?

1er juin 2003
Halifax

Présentation, congrès des sciences humaines et sociales

17 août 2003
Montréal

Conférence de l'Association du Barreau canadien

3 octobre 2003
Ottawa

Table ronde sur la recherche d'études de cas intitulée Qu'est-ce qu'un crime?

5 et 6 novembre 2003
St. Catharines

Conférence sur le crime au Canada

5 au 8 novembre 2003
Vancouver

29e congrès canadien sur la justice criminelle intitulé Hope Beyond the Hurt

19 au 22 novembre 2003
Denver

Conférence de la American Society of Criminology

29 mars 2004
Ottawa

Présentation de M. Matt Matravers, University of York, York, Royaume-Uni, commanditée conjointement par la Commission du droit et le Département de criminologie, Université d'Ottawa

Personnel et Conseil consultatif

Personnel de la Commission

Stéphane Bachand
Chantal Bisson
Steven Bittle
Bruno Bonneville
Gérald Brazeau
Dennis Cooley
Mervat Endrawis
Elysa Esnault
Jocelyne Geoffroy
Karen Jensen
Daniel Lanouette
Danielle Mathurin
Lorraine Pelot
Suzanne Schryer-Belair
Raye Ann Simpson
Patricia Steele
Maryse St-Pierre
Lise Traversy
Nathalie Vautour

Étudiants et Étudiantes

Julie Afelskie
Jonathan Blouin
Pamela Boisvert
Genevieve Chiu
Carmen Choi
Nirmala Devi-Singh
Carolyne Kruk
Kathy Mah
Eric Malo
Drew Mildon
Stephanie Pyne
Jennifer Schmidt
Nicole Spencer

Conseil consultatif

Sanjeev Anand
(mai 2003 à mai 2006)

Darin Barney
(octobre 2000 à novembre 2005)

Georges Berberi
(mai 2003 à mai 2006)

Marie Andrée Bertrand
(mai 2003 à mai 2006)

June Callwood
(octobre 2000 à novembre 2005)

Geneviève Cartier
(mai 2003 à mai 2006)

Paul-André Comeau
(mai 2003 à mai 2006)

Ervan Cronk
(octobre 2002 à novembre 2005)

Janet Dench
(octobre 2000 à novembre 2005)

Irène d'Entremont
(octobre 2000 à novembre 2005)

Wilma Derksen
(octobre 2000 à novembre 2005)

Jean Dragon
(mai 2003 à mai 2006)

Leena Evic-Twerdin
(octobre 2000 à novembre 2005)

Dave Farthing
(octobre 2000 à novembre 2005)

Jean-Pierre Gariépy
(octobre 2000 à novembre 2005)

F. Kenneth Hatt
(mai 2003 à mai 2006)

Mavis Henry
(octobre 2000 à novembre 2005)

Peggy J. Johnson
(mai 2003 à mai 2006)

Heather MacFadgen
(mai 2003 à mai 2006)

Alan Reynolds
(novembre 2000 à novembre 2005)

Jeff Willbond
(septembre 2003 à novembre 2006)

Rapport de la gestion

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission du droit du Canada.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.

Dennis Cooley
Directeur exécutif

le 11 juin 2004

Denis Pelchat
Agent financier supérieur à temps plein

le 11 juin 2004

État de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars	2004	2003
(en dollars)		
Actifs		
Actifs financiers		
Comptes à recevoir		
Autres ministères	**7 896**	78 613
Entités externes	**0**	3 297
Avances	**1 000**	1 000
Total des actifs financiers	**8 896**	82 910
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 5)	**271 058**	0
Total de l'actif	**279 954**	82 910
Passifs		
Comptes à payer et frais courus	**359 843**	540 722
Provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées	**84 900**	92 200
Total du passif	**444 743**	632 922
Actif net		
Actif net, début de l'exercice	**(550 012)**	(389 117)
Coût des opérations	**(3 476 623)**	(3 182 008)
Encaissement net provenant du gouvernement	**3 698 046**	2 893 113
Services reçus gratuitement (note 6)	**163 800**	128 000
Total de l'actif net	**(164 789)**	(550 012)
Total du passif et de l'actif net	**279 954**	82 910

Engagements (note 7)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats (non vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars	2004	2003
(en dollars)		
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	**1 445 893**	1 335 697
Services professionnels et spéciaux	**1 051 816**	935 402
Information	**452 307**	319 237
Déplacements	**173 675**	209 563
Location	**160 859**	137 046
Communication	**61 346**	59 959
Amortissement des immobilisations	**33 882**	0
Vacances et surtemps cumulés	**32 807**	4 553
Réparations	**24 035**	36 986
Approvisionnement, fournitures et services publics	**20 951**	39 961
Dépenses d'équipement	**18 769**	103 552
Divers	**283**	52
Coût des opérations	**3 476 623**	3 182 008

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars	2004	2003
(en dollars)		
Activités d'exploitation		
Coût des opérations	**(3 476 623)**	(3 182 008)
Éléments sans effet sur l'encaisse inclus dans le coût des opérations		
Amortissement des immobilisations	**33 882**	0
Services reçus gratuitement	**163 800**	128 000
Rajustements provenant de l'État de la situation financière		
Variation de l'actif financier	**74 014**	(33 023)
Variation du passif	**(188 179)**	193 918
Besoins de trésorerie pour les activités d'exploitation	**(3 393 106)**	(2 893 113)
Activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations		
Acquisitions	**(304 940)**	0
Besoins de trésorerie pour les activités d'investissement en immobilisations	**(304 940)**	0
Encaissement net provenant du gouvernement	**(3 698 046)**	(2 893 113)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

1. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

Le mandat de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin d'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle de la Commission est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses à l'échelle de la Commission. Vus sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et de dépenses sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

(a) Crédits parlementaires
La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 8 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

(b) Encaissement net provenant du gouvernement
Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net provenant du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères et agences.

(c) Charges
Les charges sont consignées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux dépenses dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes sont inscrits à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif et un montant correspondant est porté directement au crédit de l'actif net.

(d) Comptes à recevoir
Les comptes à recevoir sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les comptes à recevoir dont le recouvrement est incertain.

(e) Immobilisations
Les améliorations locatives dont le coût initial est supérieur à 5 000 $ sont comptabilisées selon leur coût d'achat et sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée restante du bail. L'amortissement des immobilisations débute le mois suivant leur mise en service.

(f) Opérations en devises étrangères
Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les frais courus, la provision pour vacances et heures supplémentaires accumulées et l'amortissement des immobilisations sont les éléments les plus importants pour lesquels on a eu recours à des estimations.

4. Opérations entre entités apparentées

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres ministères et les sociétés d'État. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que certains services sont offerts gratuitement (note 6).

5. Immobilisations et amortissement cumulé

Immobilisations

	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations/ rajustements	Solde à la fin de l'exercice
(en dollars)				
Améliorations locatives	0	304 940	0	**304 940**
	0	304 940	0	**304 940**

Amortissement cumulé

	Solde au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice en cours	Aliénations/ rajustements	Solde à la fin de l'exercice
(en dollars)				
Améliorations locatives	0	33 882	0	**33 882**
	0	33 882	0	**33 882**
Valeur comptable nette	0	271 058	0	**271 058**

6. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus sans frais auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants sont reflétés en tant que charges de fonctionnement dans l'État des résultats.

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	**80 900**	67 600
Contributions couvrant les quotes-parts de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	**82 900**	60 400
	163 800	128 000

7. Engagements

La Commission a conclu des contrats de location pour lesquels elle s'engage à effectuer des paiements futurs lorsque les services seront rendus. Les engagements des exercices futurs s'établissent comme suit:

(en dollars)	
2004–2005	**89 600**
2005–2006	**89 600**
2006–2007	**59 100**

8. Crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Dépenses de fonctionnement – Crédit 35	**2 943 000**	2 915 000
Budget supplémentaire – Crédit 35a	**0**	47 896
Budget supplémentaire – Crédit 35b	**543 804**	0
Virement du CT – Crédit 10	**11 100**	0
Virement du CT – Crédit 15	**23 000**	36 000
	3 520 904	2 998 896
Annulés	**112 260**	92 487
	3 408 644	2 906 409
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**204 262**	215 233
Utilisation des crédits	**3 612 906**	3 121 642

9. Rapprochement entre le coût des opérations et l'utilisation des crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Coût des opérations	**3 476 623**	3 182 008
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les résultats nets mais sans incidence sur les crédits		
Services reçus gratuitement	**(163 800)**	(128 000)
Redressements des dépenses de l'exercice antérieur	**21 725**	62 934
Variation de la provision pour vacances et surtemps cumulés	**7 300**	4 700
Amortissement	**(33 882)**	0
	(168 657)	(60 366)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les résultats net mais sans incidence sur les crédits		
Acquisitions d'immobilisations	**304 940**	0
Utilisation des crédits	**3 612 906**	3 121 642